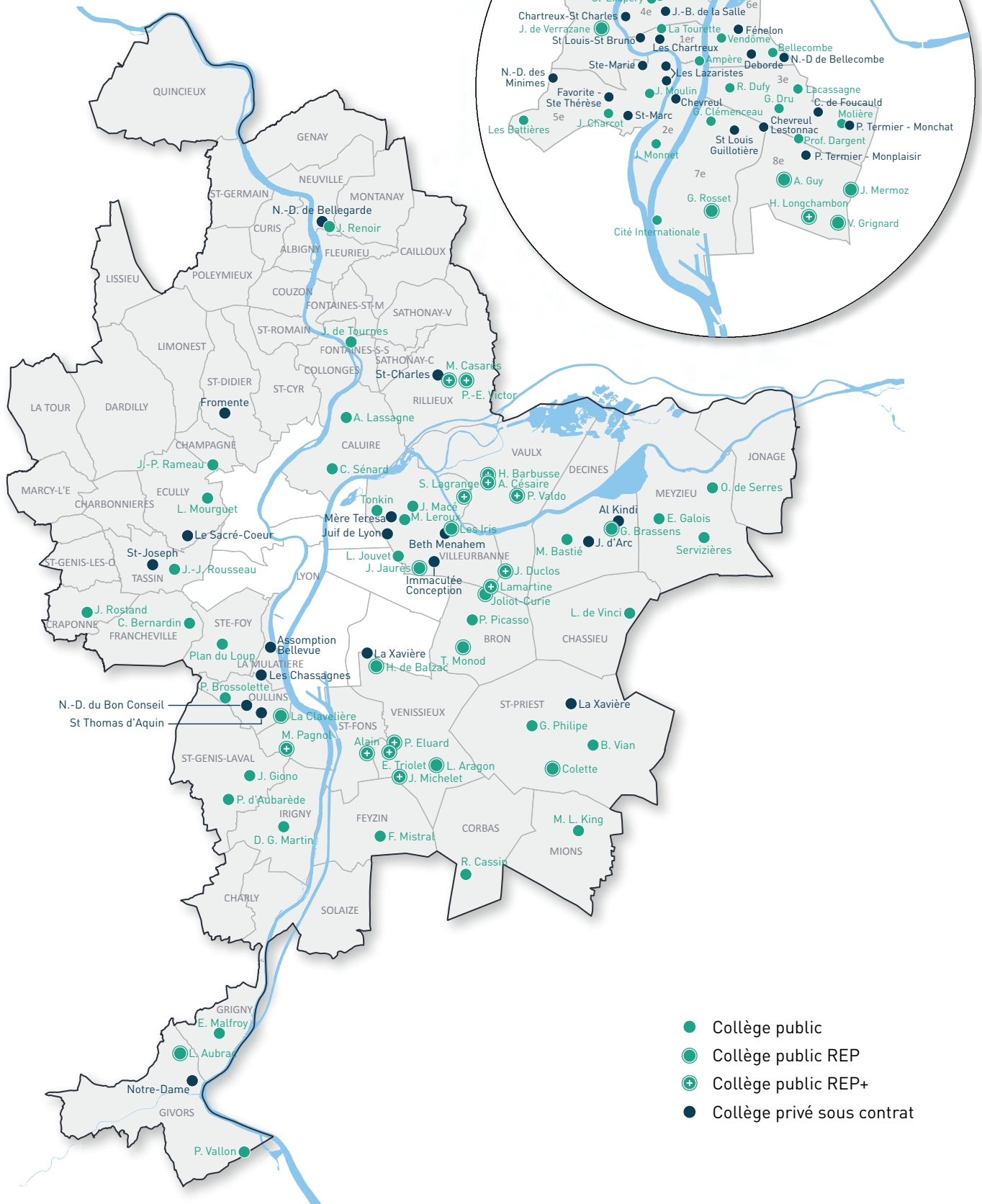


# Collèges de la Métropole



- Collège public
- Collège public REP
- Collège public REP+
- Collège privé sous contrat

# Un habitant sur quatre de la Métropole n'a pas de diplôme et se retrouve en situation de fragilité

**Le niveau de qualification dans la Métropole est plutôt au-dessus de la moyenne nationale, voire européenne.**

Environ 14% des habitants de plus de 15 ans de la Métropole sont des cadres, contre 9% en France métropolitaine. La concentration de jeunes diplômés de l'enseignement est un fait marquant pour le territoire.

**En 2014, la part des non-diplômés non scolarisés** (c'est-à-dire dans la population qui a fini ses études) **parmi les plus de 15 ans est de 27,3%** pour la Métropole contre 30,1% en France métropolitaine. Certes le taux local est plus favorable que la moyenne, mais fragilise les populations concernées.

Ces populations sont plutôt dans la partie est de la Métropole, où un habitant sur trois est concerné. Certaines communes ayant beaucoup de quartiers populaires dépassent ce seuil et sont même au-dessus des 40% comme à Givors, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons ou Vénissieux (qui est même à 46% soit presque un habitant sur deux).

A l'inverse, certaines communes des Monts d'Or comme Curis-au-Mont-d'Or, Poleymieux-au-Mont-d'Or ou Saint-Didier-au-Mont-d'Or sont en-dessous d'un habitant sur sept. Certains quartiers du 1<sup>er</sup> et du 6<sup>e</sup> arrondissements sont aussi autour des 15%, soit deux fois moins que la moyenne de la Métropole.

En France, selon l'observatoire des inégalités, le diplôme joue un rôle particulier pour l'accès à l'emploi. Ne pas détenir de titre scolaire est un lourd handicap. Selon les données 2015 de l'Insee, le taux de pauvreté des personnes sans diplôme est trois fois supérieur à celui des bac + 2. Au total, parmi les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, 33,2% n'ont aucun diplôme, 50,9% ont un diplôme situé entre le brevet des collèges et le baccalauréat et 15,9% disposent au moins du niveau bac + 2.

ZOOM

## La lutte contre le décrochage scolaire

Lutter contre le décrochage scolaire est une problématique qui relève de la compétence de l'Éducation nationale.

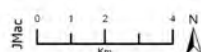
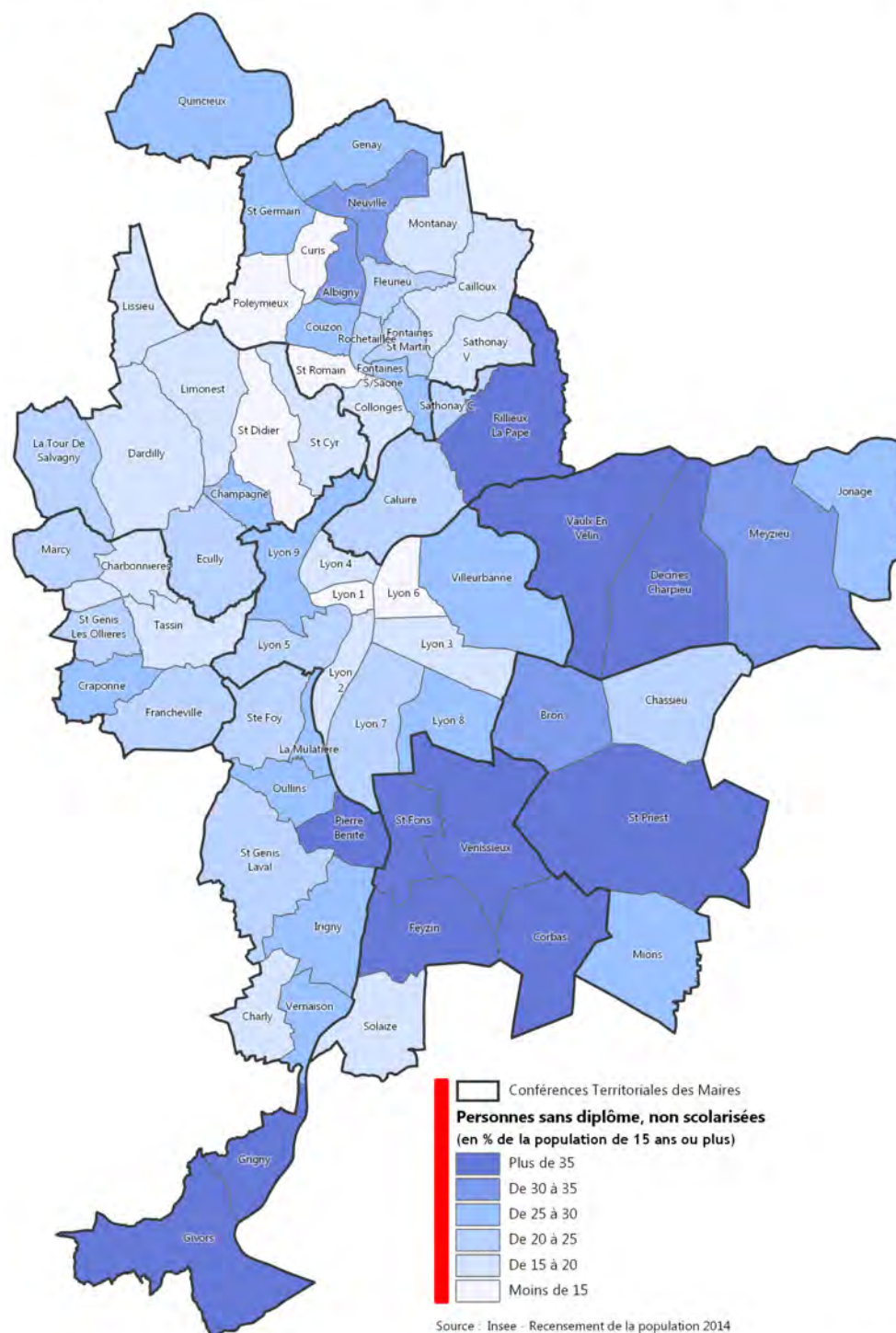
Toutefois, la Métropole est concernée par le phénomène de par ses missions et compétences en matière d'insertion socio-professionnelle et de protection de l'enfance.

Elle contribue à sa lutte en menant des recherches-actions en partenariat avec deux de ses communes les plus touchées pour

identifier les indicateurs pertinents afin de mieux repérer les enfants à risque et comprendre les motifs du décrochage. Une telle perspective permettra d'articuler ses actions à celles menées par l'Éducation nationale, notamment sur le plan de la prévention, du soutien à la parentalité, et de la diversification de l'accompagnement des jeunes en difficulté en partenariat avec les structures habilitées mais aussi par la mobilisation de réseaux citoyens.

## Part des personnes non-diplômées\* parmi les personnes de 15 ans ou plus non scolarisées en 2014

\*(ou titulaires d'un DNB ou équivalent)



### Pourcentage de non diplômés

#### Définition

La rubrique « Aucun diplôme » correspond aux personnes qui n'ont pas eu de scolarité ou alors une scolarité achevée que ce soit avant la fin de l'école primaire, ou avant la fin du collège voire au-delà mais sans diplôme du second cycle.

#### Limites de l'indicateur

C'est une information déclarative, donc avec une marge de mauvaise interprétation de la question possible.

## La déscolarisation des jeunes de moins de 18 ans : une rupture entre la moitié nord-ouest et la moitié sud-est du territoire

**En 2014, la Métropole de Lyon compte 1 714 jeunes déscolarisés de 15 à 17 ans. Cela représente environ 3,7% des effectifs de cette classe d'âges, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale (3,9%).**

La « déscolarisation » n'est pas un phénomène nouveau, mais s'étend à de nouvelles catégories de jeunes qui se trouvent face à une inadaptation scolaire. Plus largement la précarité sociale est un facteur clé explicatif.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, comme l'ensemble du territoire français, la déscolarisation concerne davantage les garçons. Deux jeunes de 16 à 18 ans sur trois déscolarisés sont des garçons dans la Métropole de Lyon (61% contre seulement 59% en France métropolitaine). Le seuil passe même au-dessus des 85% pour Oullins ou Saint-Priest (d'autres communes plus petites ont parfois 100% de garçons).

La déscolarisation touche davantage les communes du sud et de l'est de la Métropole que celles du nord et de l'ouest. Dans les communes dont le poids des jeunes de 15 à 17 ans est significatif, les taux de déscolarisation les plus hauts concernent les communes de Vénissieux (7,4%), Saint-Fons (7,2%), Vaulx-en-Velin (6,9%), Givors (6,2%) et Meyzieu (6,1%). A l'inverse, les communes où le taux de déscolarisation de ces jeunes est le plus bas se situent dans les communes de Caluire-et-Cuire ou d'Écully (1,3%) et de Charbonnières-les-Bains (1,1%). Quelques communes moins peuplées n'ont pas du tout d'enfants déscolarisés (Fleurieu-sur-Saône, Montanay, Rochetaillée-sur-Saône ou Cailloux-sur-Saône).

ZOOM

### La politique « Education et collèges »

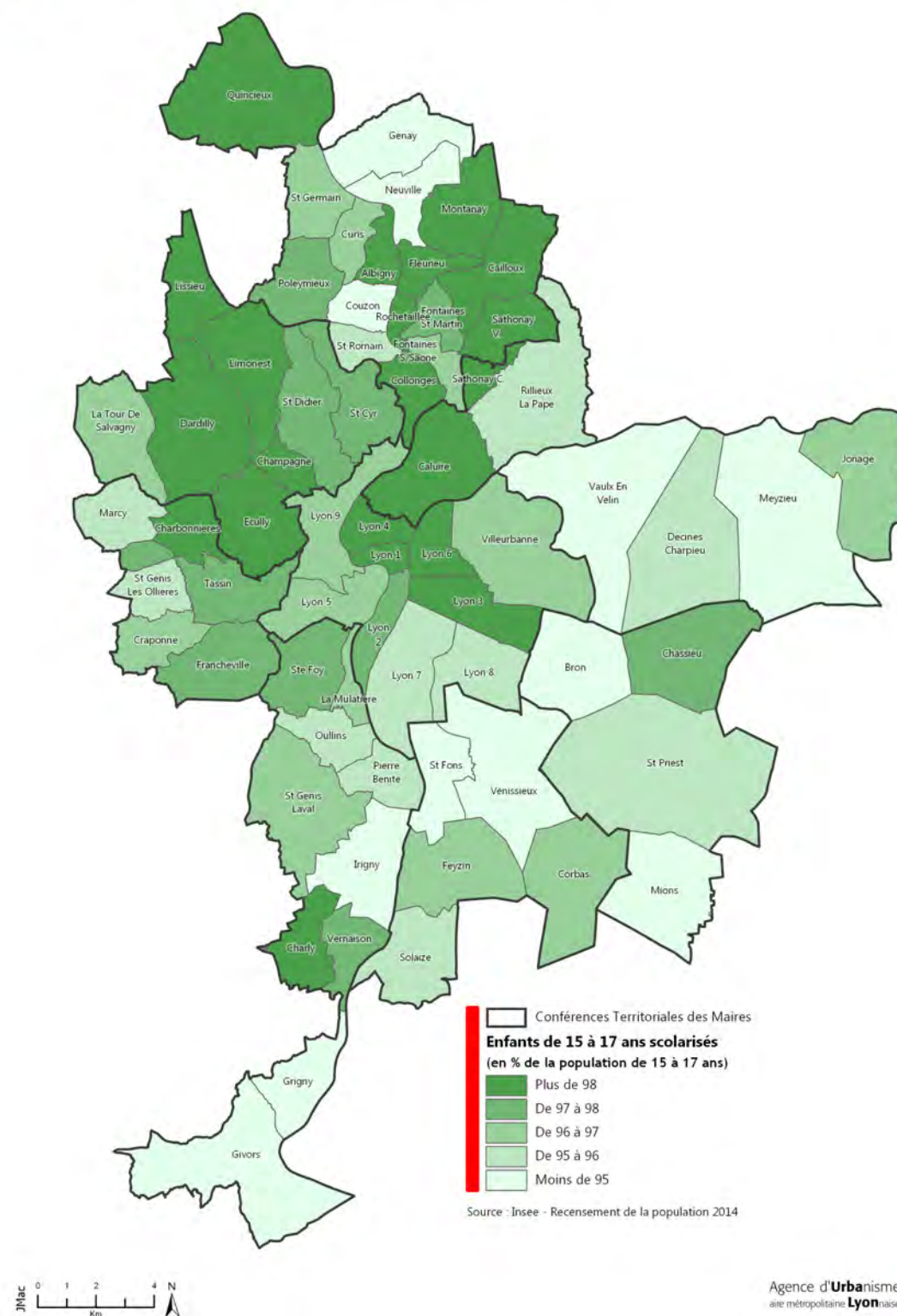
La politique de l'Éducation et des collèges s'exerce en collaboration avec l'Éducation nationale. À ce titre, la Métropole prend en charge la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des 115 collèges situés sur son territoire pour un budget global de près de 64 millions d'euros. Elle est également chargée du recrutement et de la rémunération des agents des collèges, hors

personnel enseignant. Elle assure aussi l'accueil ainsi que la restauration collective.

Enfin, elle met en place des initiatives et des actions éducatives en direction des collégiens afin d'accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques et peut soutenir à ce titre un certain nombre d'actions par le versement de subventions.



## Part des enfants de 15 à 17 ans scolarisés en 2014



### Part des enfants scolarisés

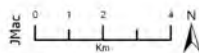
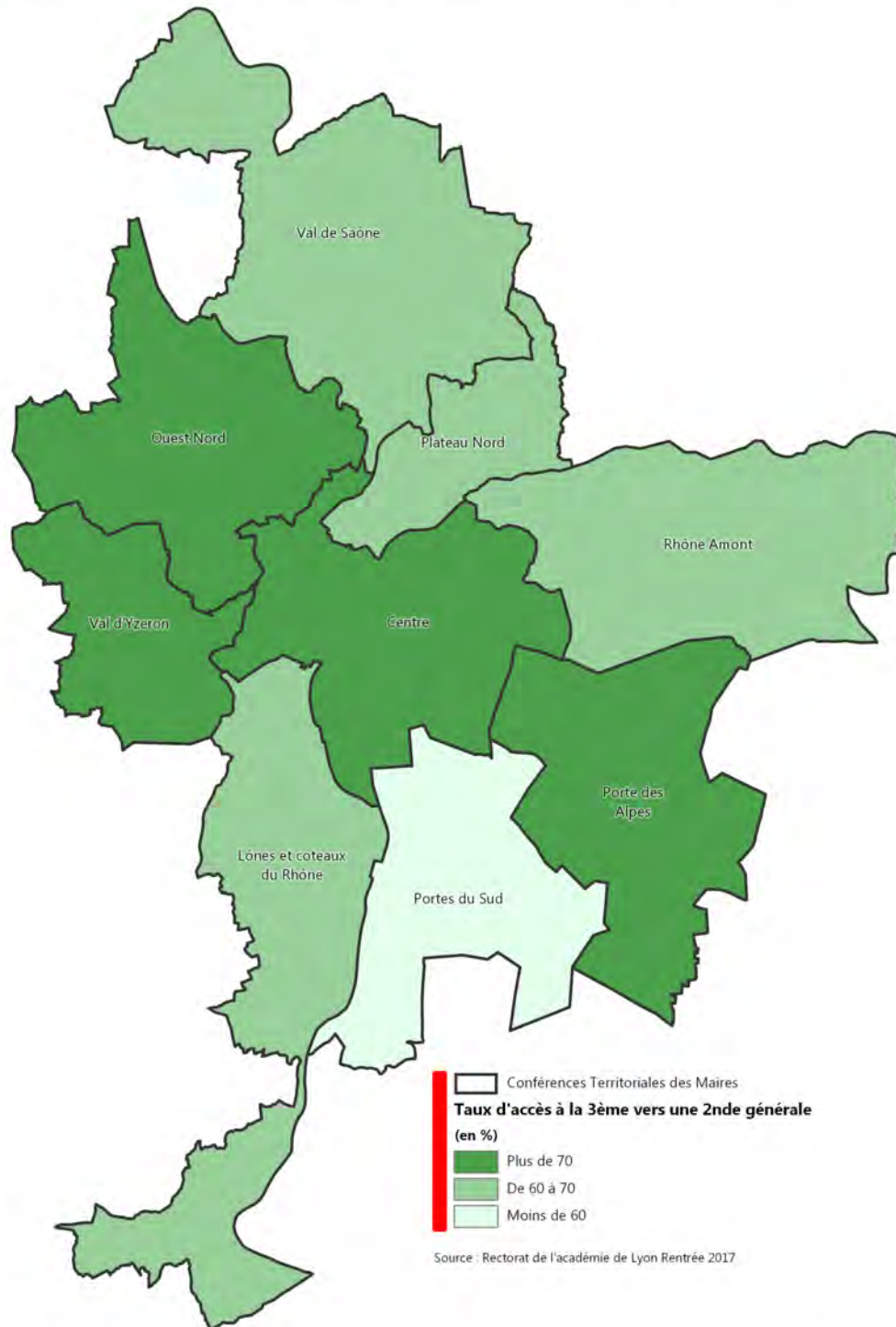
#### Définition

La population scolarisée comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture, Alimentation, Pêche et ruralité, Solidarités, Santé et famille...). Le calcul présenté est fait sur les enfants ayant entre 15 et 17 ans inclus.

#### Limites de l'indicateur

C'est une information déclarative, donc avec une marge de mauvaise interprétation de la question possible.

## Taux d'accès de la 3<sup>ème</sup> vers une 2<sup>ème</sup> générale et technologique en 2017



### Taux d'accès de la 3<sup>e</sup> vers une 2<sup>nd</sup>e GT

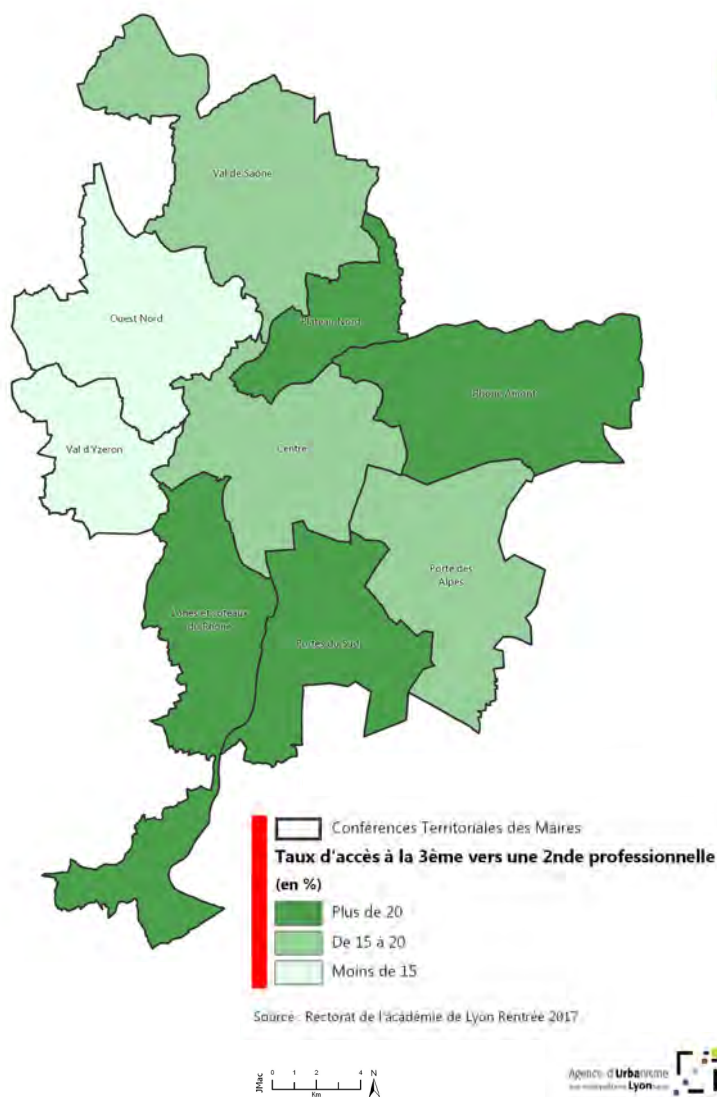
#### Définition

Le taux d'accès de 3<sup>e</sup> vers la 2<sup>nd</sup>e GT permet de mesurer la probabilité qu'un élève atteigne le niveau 2<sup>nd</sup>e GT, à partir d'une 3<sup>e</sup>, quel que soit le nombre de redoublements éventuels.

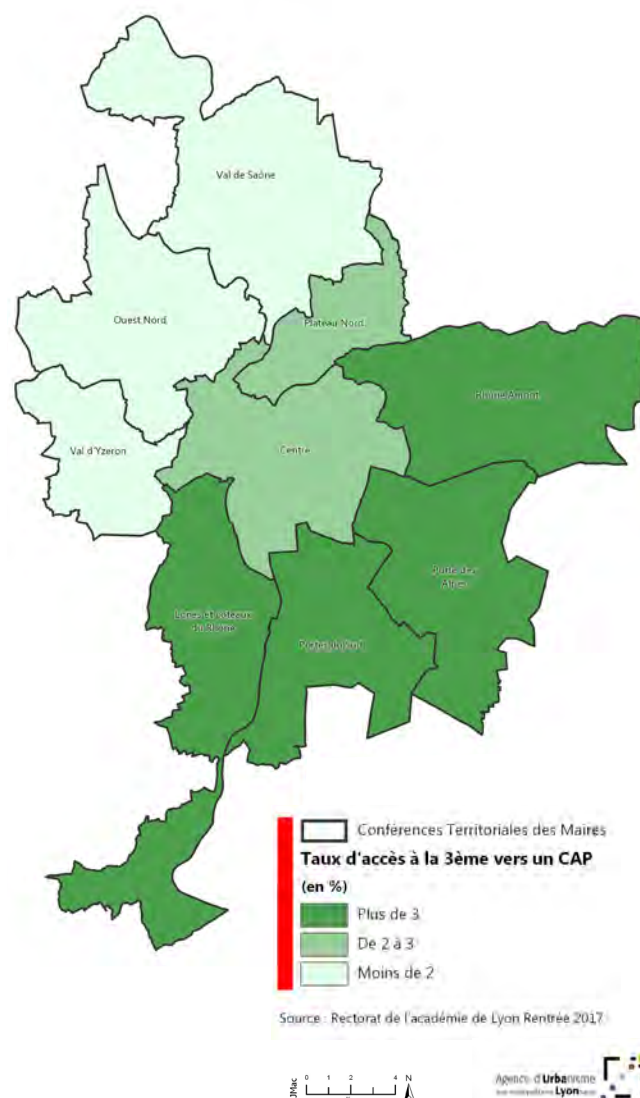
#### Limites de l'indicateur

Le taux d'accès à la 3<sup>e</sup> est avant tout un indicateur qui fournit aux responsables et aux enseignants des éléments de réflexion pour les aider à améliorer l'efficacité de leurs actions dans les établissements.

## Taux d'accès de la 3<sup>ème</sup> vers une 2<sup>ème</sup> professionnelle en 2017



## Taux d'accès de la 3<sup>ème</sup> vers un CAP en 2017



### Taux d'accès de la 3<sup>e</sup> vers une 2<sup>ème</sup> professionnelle

#### Définition

Le taux d'accès de 3<sup>e</sup> vers le second cycle professionnel permet de mesurer la probabilité qu'un élève atteigne la première année d'un baccalauréat professionnel en trois ans, à partir de la 3<sup>e</sup>, quel que soit le nombre de redoublements éventuels.

#### Limites de l'indicateur

Le taux d'accès à la 3<sup>e</sup> est avant tout un indicateur qui fournit aux responsables et aux enseignants des éléments de réflexion pour les aider à améliorer l'efficacité de leurs actions dans les établissements.

### Taux d'accès de la 3<sup>e</sup> vers un CAP

#### Définition

Le taux d'accès de 3<sup>e</sup> vers le second cycle professionnel permet de mesurer la probabilité qu'un élève atteigne un CAP, à partir de la 3<sup>e</sup>, quel que soit le nombre de redoublements éventuels.

#### Limites de l'indicateur

Le taux d'accès à la 3<sup>e</sup> est avant tout un indicateur qui fournit aux responsables et aux enseignants des éléments de réflexion pour les aider à améliorer l'efficacité de leurs actions dans les établissements.





© Métropole de Lyon, Thierry Fournier

## 6 Protection maternelle et infantile, modes de gardes

**La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service ouvert à tous, qui adapte ses interventions aux besoins de chacun, selon un principe d'universalisme proportionné. Il s'agit, avant tout, de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans, grâce à des mesures de prévention.**

Pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans, l'action de la PMI concerne tout autant la préparation à la naissance, les consultations médicales pré et post-natales, les consultations de nourrissons, la vaccination, l'accompagnement spécifique ou encore les bilans de santé en école maternelle.

La Métropole, via la PMI, se charge également de délivrer l'agrément autorisant l'exercice des assistants maternels et des Établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE). Elle encadre la formation des premiers, et suit l'activité des seconds.

L'action de la PMI peut aussi s'adresser à un public plus large, à travers diverses consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, les dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST), les entretiens avant et après interruption volontaire de grossesse (IVG), ou le conseil conjugal et familial.

### Chiffres clés 2017

- 2 873 femmes suivies par les sages-femmes en prénatal
- 11 660 enfants vus en post-natal précoce (moins de 3 mois)
- 4 904 séances de consultation de nourrissons ayant donné lieu à 33 426 actes médicaux
- 20 119 enfants vus en bilan de santé à l'école maternelle
- 5 634 consultants en Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)
- 441 animations collectives portées par les CPEF métropolitains, et 503 par les CPEF associatifs ou hospitaliers
- 9 827 assistants maternels
- Environ 350 professionnels dont :  
165 infirmières puéricultrices, 70 médecins, 21 sages-femmes, 23 auxiliaires de puériculture, 8 conseillères conjugales, 3 éducatrices de jeunes enfants, 20 psychologues, 1 pharmacien



## Un petit baby boom métropolitain

**La Métropole enregistre 20 836 naissances domiciliées en 2016. Au regard des dix ans écoulés, le rythme d'accroissement des naissances est de 1 000 bébés de plus tous les quatre ans.**

Une naissance sur trois est liée à un ménage vivant dans la commune de Lyon. L'augmentation des naissances sur quatre ans est plus forte dans les 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> arrondissements.

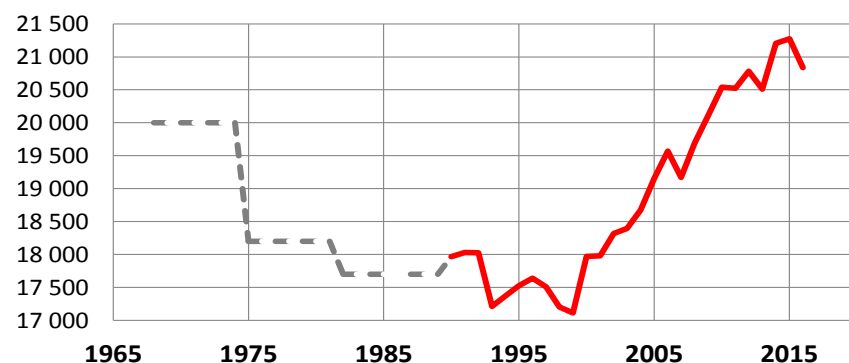
Pour les communes hors centre, l'augmentation est forte dans les communes aux franges de la Métropole dans les parties est et sud (croissant entre Décines et Feyzin en passant par Saint-Priest). Certes les communes des Monts d'Or apparaissent avec des forts taux, mais le nombre de naissances avoisine les 50 unités seulement. Villeurbanne connaît une baisse significative et régulière de ses naissances.

La croissance démographique de la Métropole est actuellement portée par la forte natalité. L'évolution des naissances sur une longue période montre deux phases avec un retournement de tendance depuis les années 2000. Dans les années 1960, l'excédent naturel et migratoire s'équilibrait. Entre 1968 et 1975, seul l'excédent naturel permet à la métropole de croître. Entre 1975 et 1982, c'est la période de la périurbanisation et l'excédent naturel, qui diminue, ne permet plus de compenser l'exode migratoire. Dans les années 1980, les naissances se maintiennent (voir baissent), et le déficit migratoire diminue. Dès 1999, les naissances deviennent de plus en plus nombreuses, et leur rythme s'accélère. Avec ce dynamisme, la Métropole de Lyon devient une des Métropoles les plus de jeunes d'Europe.

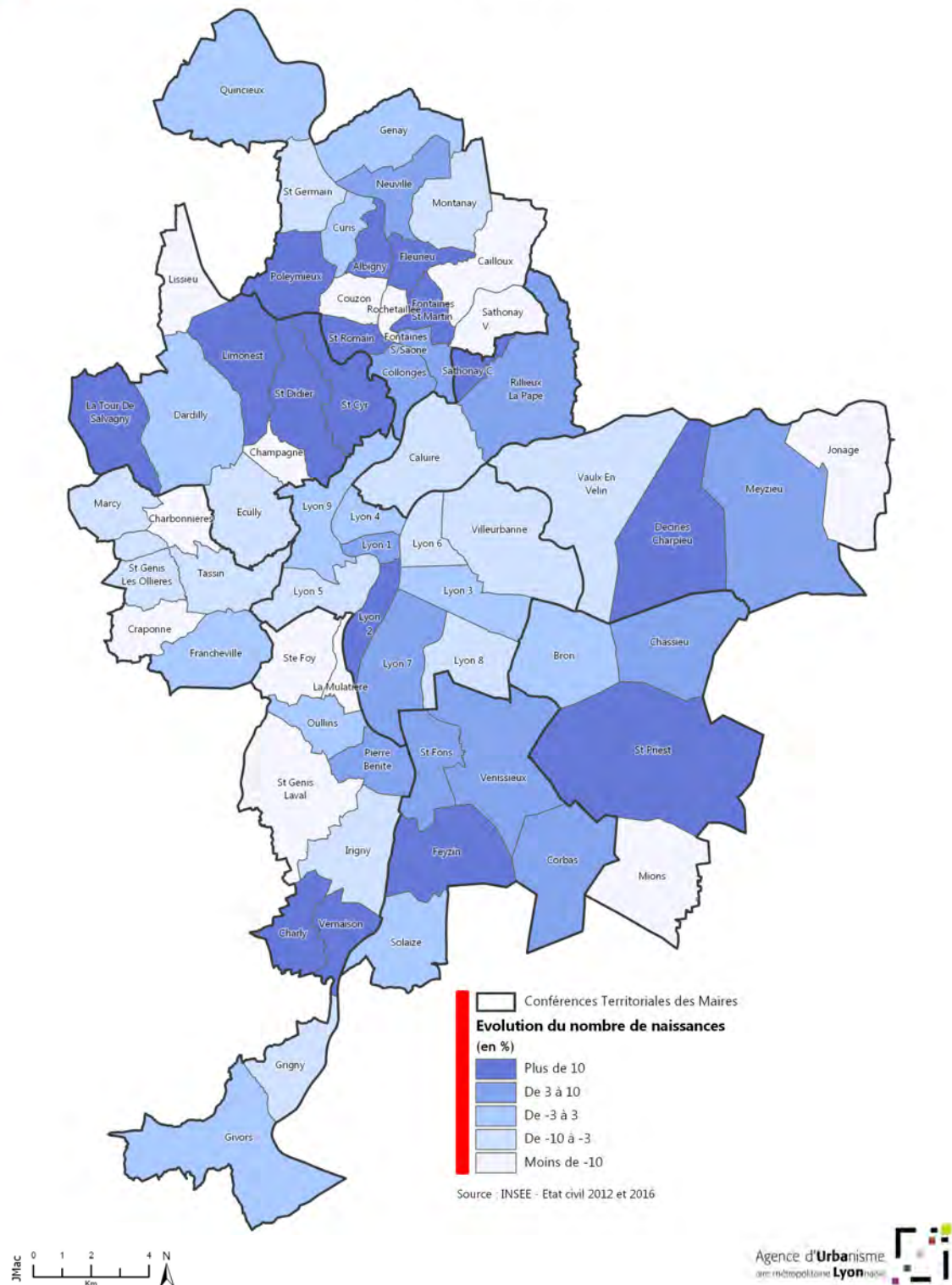
Au niveau national, la baisse des naissances est la conjonction d'un facteur lié à la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, et d'un deuxième sur la baisse du nombre moyen d'enfants par femme. Le taux de fécondité avant 30 ans diminue, et les femmes ont des enfants de plus en plus tard (passant de 26,5 ans en 1977 à 30,5 ans en 2016). D'un côté, il y a une explication conjoncturelle (peur du chômage, incertitude liée à la crise), et de l'autre structurelle. Les femmes issues du baby-boom sortent progressivement de la tranche en âge de procréer.

Les forts taux de natalité sur le territoire de la Métropole sont situés sur Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons ou Givors. Les plus faibles taux sont sur l'Ouest lyonnais. La commune de Lyon est dans la moyenne de la Métropole et Villeurbanne un peu au-dessus.

**Naissances**



## Evolution du nombre de naissances entre 2012 et 2016



### Evolution du nombre de naissances

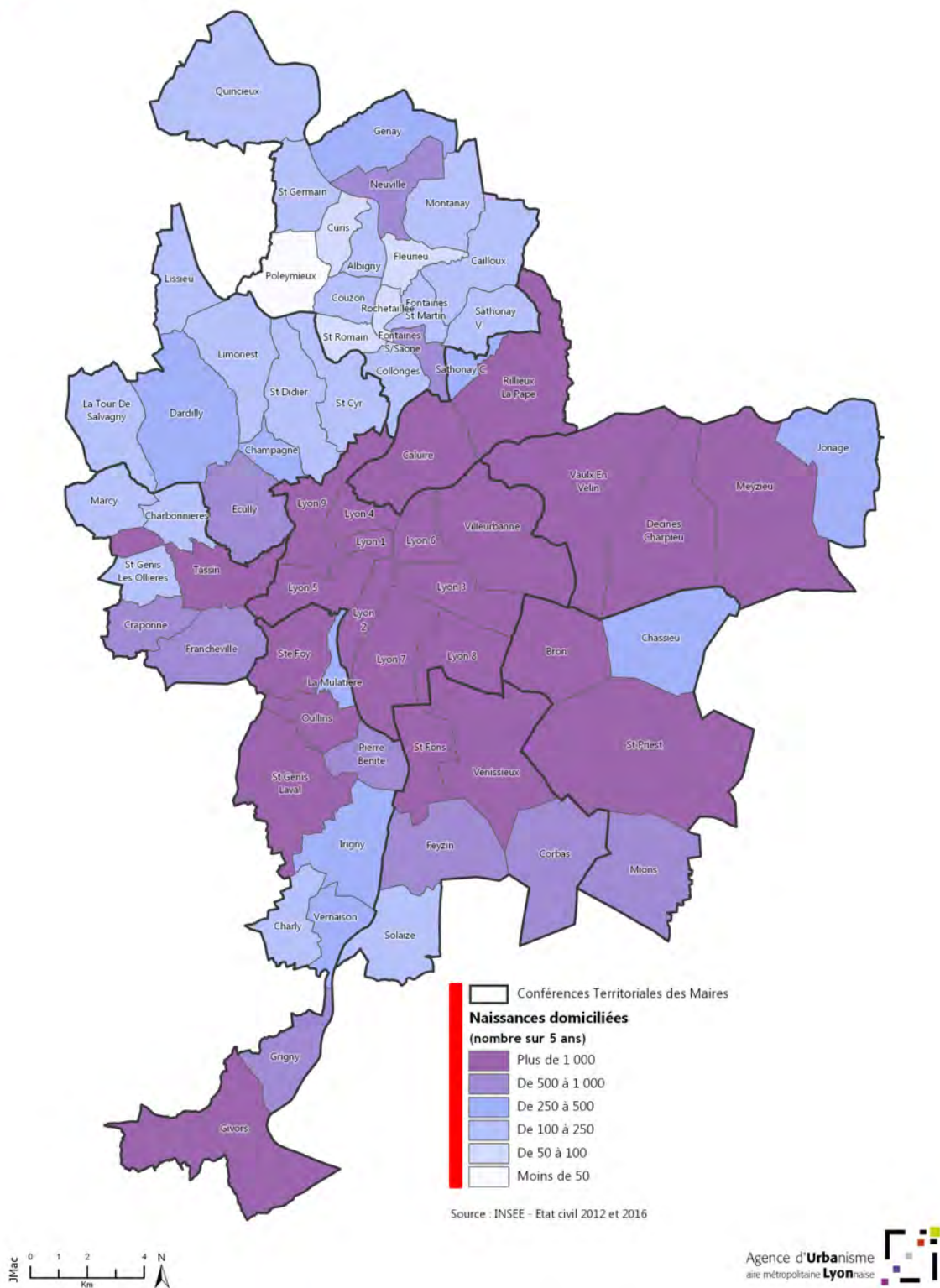
#### Définition

Toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'Etat civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement. Depuis mars 1993, l'officier de l'Etat civil enregistre soit un acte de naissance si l'enfant a respiré soit un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille. L'information est suivie par l'Insee chaque année.

#### Limites de l'indicateur

Les chiffres des naissances par commune peuvent fluctuer d'une année sur l'autre en volume et donc faire varier le taux de quelques points d'une année sur l'autre. Il faut donc regarder les écarts sur des périodes plus longues, le seuil d'évolution sur quatre ans est à préférer à un taux récent annuel.

## Naissances entre 2012 et 2016



### Nombre de naissances

#### Définition

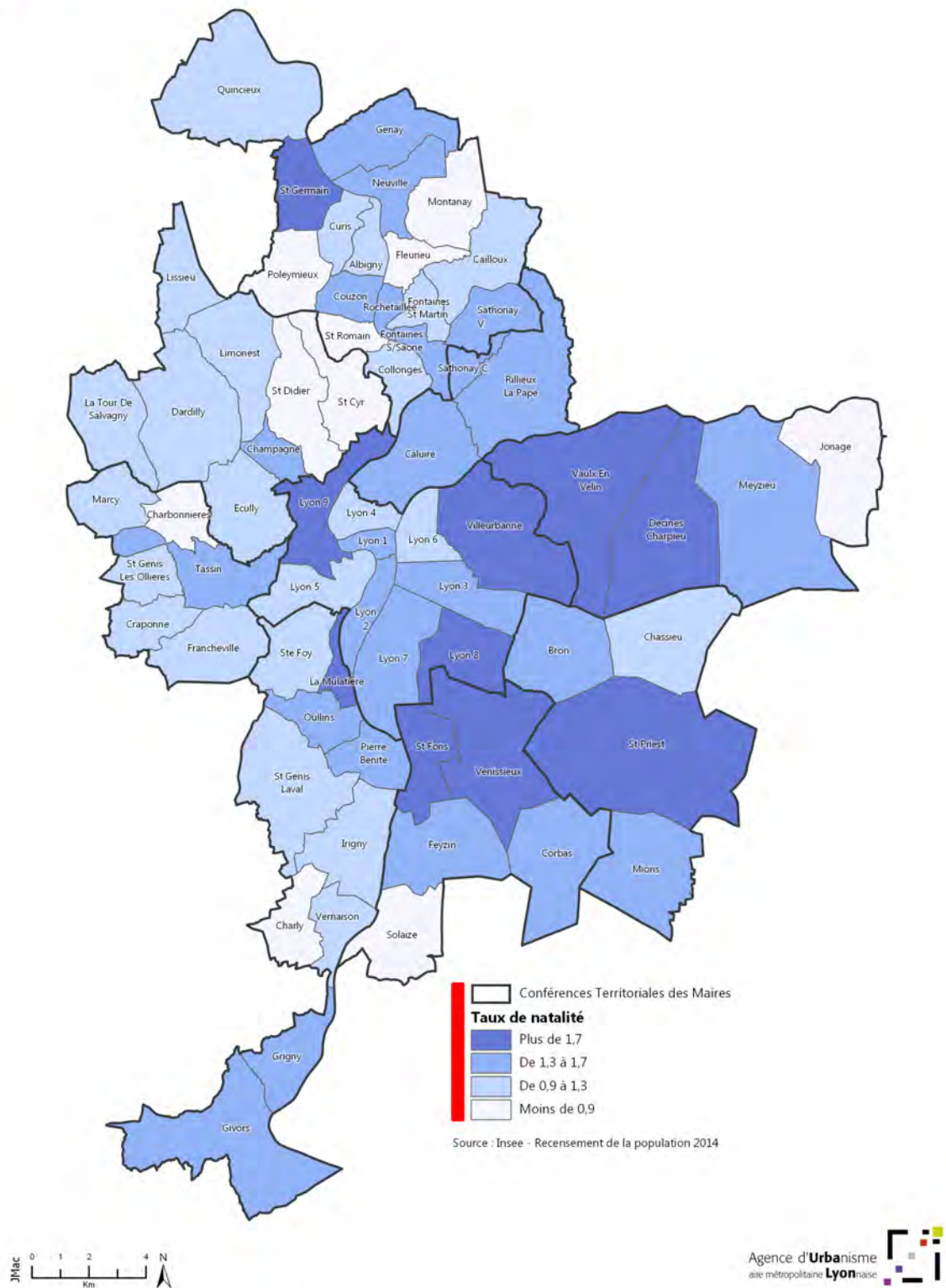
Toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'Etat civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement. Depuis mars 1993, l'officier de l'Etat civil enregistre soit un acte de naissance si l'enfant a respiré soit un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille. L'information est suivie par l'Insee chaque année.

#### Limites de l'indicateur

C'est la partie du recensement la plus fiable, car elle n'est plus liée au questionnaire mais aux éléments constatés par l'Etat civil et injectés dans le recensement au lieu du domicile.



## Taux de natalité en 2014



### Taux de natalité

#### Définition

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

#### Limites de l'indicateur

Les chiffres des naissances par commune peuvent fluctuer d'une année sur l'autre. Il faut donc regarder les écarts entre communes, ou les évolutions sur plusieurs années plutôt que le chiffre précis. Cependant, le taux pour des périmètres intercommunaux a un grand intérêt pour les comparaisons entre territoires.

## La proportion de jeunes enfants plus importante que la moyenne nationale

**En 2014, la Métropole de Lyon comptait 55 900 enfants de moins de 3 ans. Ceux-ci représentaient donc 4,13% de la population métropolitaine, une part plus importante que celle qu'ils occupent dans la population française.**

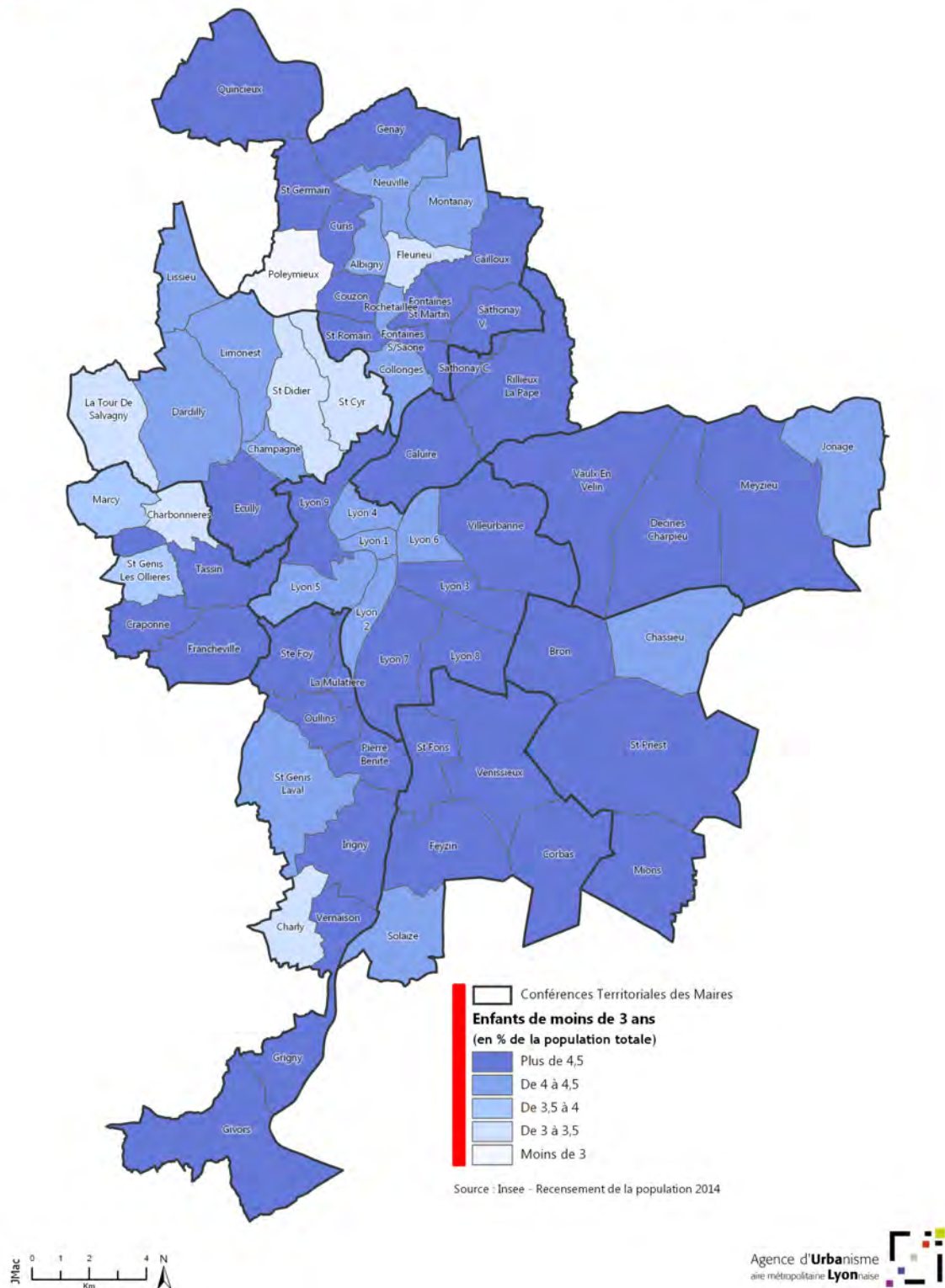
Cette population de jeunes enfants connaît d'ailleurs une hausse importante ces dernières années : le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté de 6,32% entre 2008 et 2013. Cette hausse étant plus importante que celle enregistrée par l'ensemble de la population, il en résulte une augmentation de la part qu'occupent les jeunes enfants dans la population totale (+0,04 point).

La part qu'occupent les enfants de moins de 3 ans dans la population de chaque commune n'est pas la même d'un territoire à l'autre. À l'exception de certaines communes, un net clivage apparaît entre le Nord et l'Ouest de la Métropole d'une part, et le Sud et l'Est d'autre part. Ouest Nord a la proportion de jeunes enfants la plus faible avec 2,9%, suivi de près par le Val d'Yzeron et le Val de Saône, tous deux sous la barre des 3,7%. A l'inverse, les taux seront particulièrement forts pour Portes du Sud (5,2%), ou Rhône Amont (5%). Saint-Fons ou Vaulx-en-Velin atteignent même les 6,3%.

Une corrélation est observable entre la part occupée par les enfants de moins de 3 ans et le taux de pauvreté. Les quatre communes qui ont la plus forte proportion de jeunes enfants dans leur population font partie des cinq communes les plus pauvres de la Métropole (Givors, Vénissieux, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin).



## Part des enfants de moins de 3 ans dans la population totale en 2014



### Enfant de moins de 3 ans

#### Définition

Enfants de 0 à 3 ans (3 ans exclus). L'âge des 3 ans au recensement est l'âge obtenu à la date du 20 janvier de l'année. Cette classe d'âge comprend donc les enfants de 0 an (les nourrissons de 1 à 12 mois), et ceux de 1 an et 2 ans.

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact sur les classes d'âge des grandes communes. Par exemple le nombre d'habitants de 3 ans en 2015 correspond au nombre d'enfants de 3 ans sondés et pondérés de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.

## La métropole rajeunie grâce aux jeunes du croissant Est

**La population des moins de 6 ans compte 108 912 enfants en 2014, soit 8% de la population totale, alors que cette classe d'âge correspond à 7% de la population française.**

Entre 2009 et 2014, ces effectifs ont connu une hausse de 11,05%, hausse deux fois plus importante que celle des moins de 3 ans. En conséquence, si la part qu'occupent les moins de 3 ans a augmenté de 0,04 point, celle des moins de 6 ans a augmenté de 0,07 point.

À l'échelle des CTM et des communes, les observations faites au sujet des moins de 3 ans se maintiennent pour les moins de 6 ans. Ainsi la CTM Ouest-Nord reste le territoire comptant le moins d'enfants dans sa population (5,1% d'enfants de moins de 6 ans dans la population totale). A l'opposé, la CTM Portes du Sud peut être considérée comme le territoire « le plus jeune », avec 8,6% d'enfants de moins de 6 ans dans sa population, suivi de près par la CTM Rhône Amont avec 8,2% de sa population.

ZOOM

### Les bilans de santé des 3/4 ans

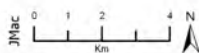
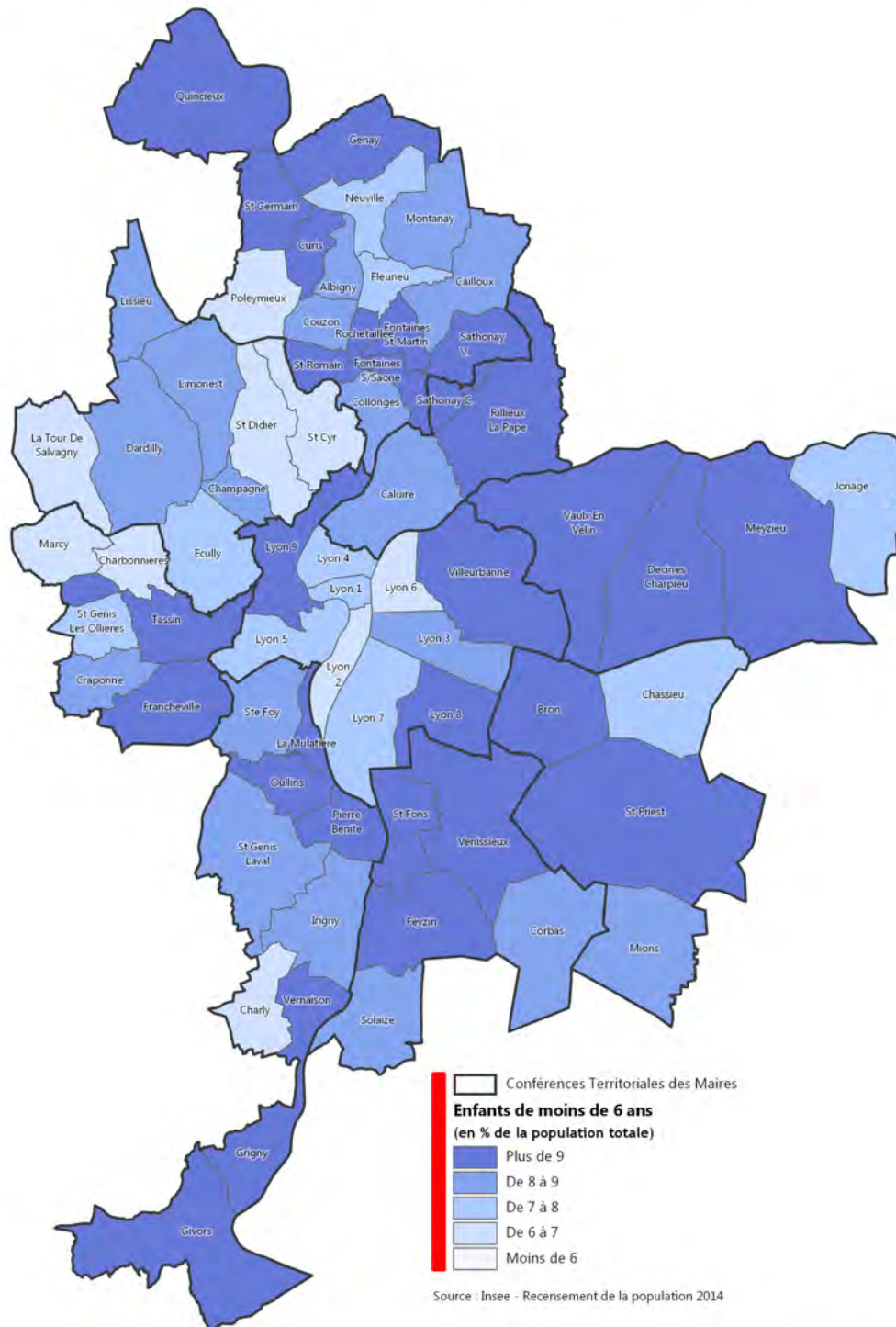
Le premier bilan de santé des enfants de 3/4 ans est réalisé dans toutes les écoles de la Métropole.

C'est un rendez-vous important avec les professionnels santé de la Protection maternelle et infantile qui effectuent, à cette occasion, des tests de dépistage concernant la vue, l'audition, le développement physiologique et psychomoteur, ou encore le langage de l'enfant ; c'est également l'occasion de faire un point sur les vaccinations.

Suite à ce temps de dépistage, un rendez-vous avec le médecin de PMI peut être proposé.

Ce bilan permet d'apprécier le développement de l'enfant, sa croissance, de dépister d'éventuels troubles auditifs, visuels, psychomoteurs et de langage. Il permet aussi d'échanger autour de sa santé : sommeil, alimentation, comportement... de faire le point sur son adaptation à l'école, en lien avec son enseignant. Les résultats du bilan de l'enfant sont inscrits dans son carnet de santé.

## Part des enfants de moins de 6 ans dans la population totale en 2014



### Enfant de moins de 6 ans

#### Définition

Enfants de 0 à 6 ans (6 ans exclus). L'âge des 6 ans au recensement est l'âge obtenu à la date du 20 janvier de l'année. Cette classe d'âge comprend donc les enfants de 0 an (les nourrissons de 1 à 12 mois), et ceux entre 1 an et 5 ans compris.

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âge des grandes communes. Par exemple, le nombre d'habitants de 6 ans en 2015, correspond au nombre d'enfants de 6 ans sondés et pondérés de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.

## Les familles monoparentales en plus grande difficulté

**Une famille sur six est en situation de monoparentalité. Dans cinq cas sur six, les familles monoparentales sont portées par une femme qui élève seule un ou plusieurs enfants.**

La Métropole de Lyon compte 609 000 ménages. Si l'on soustrait les personnes seules, et les ménages composés de plusieurs personnes sans famille, il reste 337 000 ménages composés d'au moins une famille. 17% des ménages sont des familles monoparentales en 2014, soit 57 000 familles monoparentales. Dans 85% des cas, il s'agit d'une mère et de ses enfants (même taux que le niveau national).

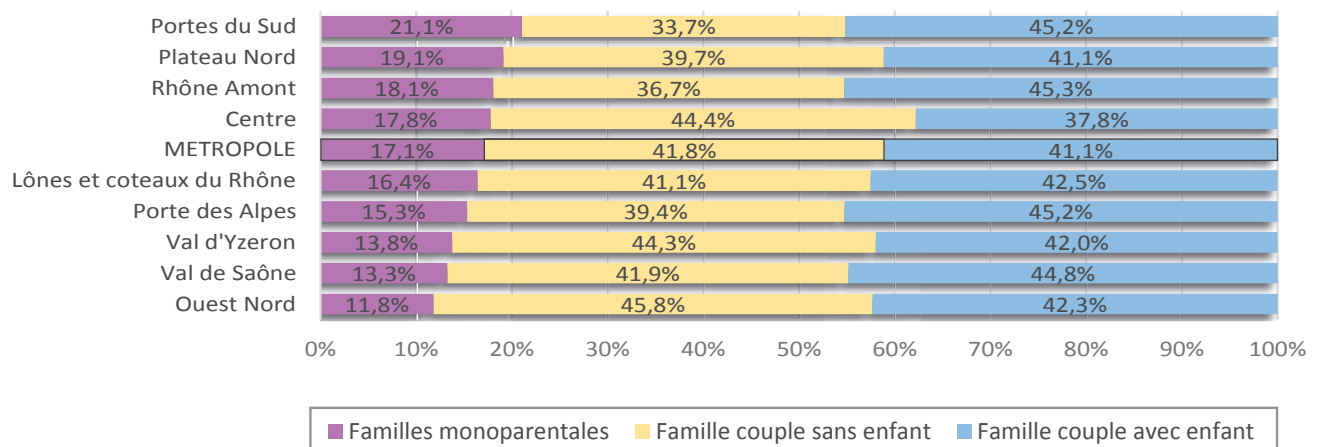
Le nombre de ces familles a augmenté de 2,4% en 5 ans.

La proportion de familles monoparentales a été multipliée par 2,5 en France depuis 1968. Ce sont aujourd'hui les divorces qui sont le principal creuset de cette catégorie de familles, alors que la part des décès est très faible et tombe en dessous des 10%. Pour l'Insee, les mères de familles monoparentales sont moins diplômées que celles qui vivent en couple. Elles sont donc dans une plus grande difficulté sur le marché du travail. De plus, elles ne peuvent plus se permettre d'être à temps partiel (une femme monoparentale sur quatre, contre une femme sur trois lorsqu'elles sont en couple). Les métiers occupés aussi sont impactés. Ces familles vont plutôt vers la santé, le service aux personnes ou les tâches administratives. Les revenus sont eux aussi fortement impactés : le risque de pauvreté monétaire augmente malgré les prestations sociales et les pensions alimentaires. Ces familles ont plus de mal à devenir propriétaires.

La Métropole de Lyon compte 12% de familles avec plus de trois enfants parmi les familles monoparentales. Ces familles sont essentiellement composées d'un ou deux enfants de moins de 25 ans (72%). Les autres ont des enfants de plus de 25 ans.

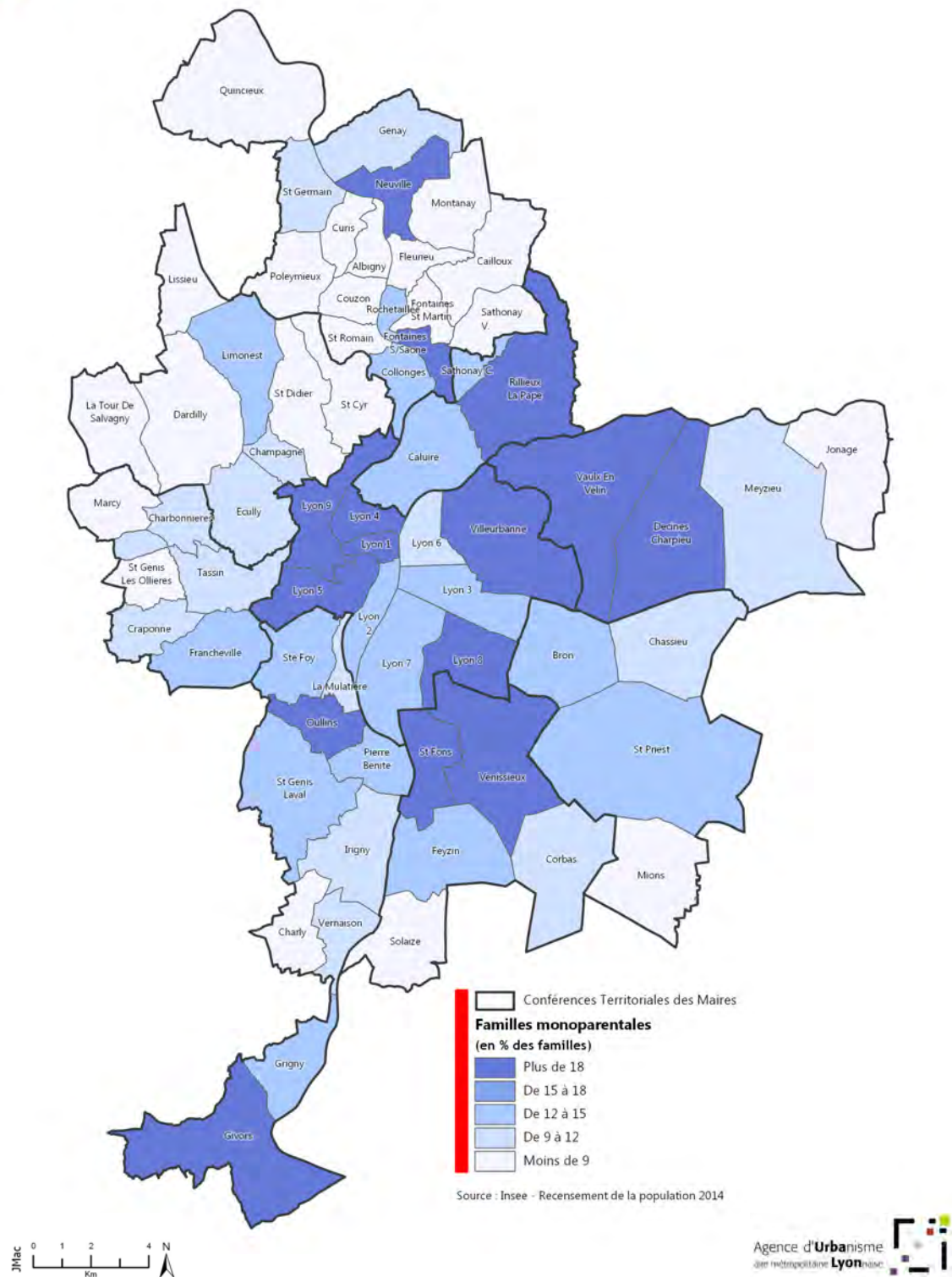
Il faut également noter que le poids démographique des familles monoparentales est fortement corrélé au taux de pauvreté de chaque territoire. Par conséquent, les communes de l'Est et du Sud de la Métropole comptent une part de familles monoparentales beaucoup plus importante que celles du Nord et de l'Ouest. Ainsi, les communes de Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux comptent chacune une part de familles monoparentales supérieure à 20%, alors que ce chiffre est inférieur à 10% pour les communes de Jonage, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

**Structure de la population par type de famille**





## Part des familles monoparentales en 2014



### Familles monoparentales

#### Définition

Une famille monoparentale est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint. Un « enfant » au sens du recensement est une personne célibataire qui habite avec au moins un de ses parents et qui n'est lui-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de sa résidence principale. En cas de séparation des parents, même si l'enfant est hébergé tantôt chez l'un tantôt chez l'autre parent, il n'est rattaché qu'à un seul ménage, pour ne

compter chacun qu'une fois. C'est le ménage du parent chez qui il séjourne le plus souvent. À défaut, il est rattaché au ménage où il est présent le jour du recensement.

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. A noter qu'un couple divorcé dont l'un des parents aurait la garde principale de l'enfant compte pour l'Insee comme une « famille monoparentale » plus « un ménage isolé ». Le chiffre monoparental est strict et ne représente donc pas toute la réalité terrain (cf. garde partagée).



## La composition familiale segmente le territoire, et les grandes familles sont plutôt à l'Est

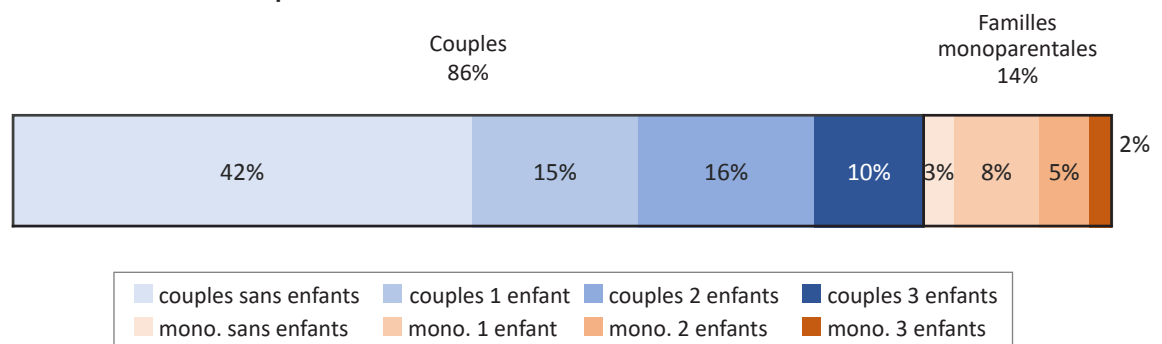
**La répartition des familles de trois enfants ou plus sur le territoire est très corrélée au type de logement proposé. Les grands logements ne sont pas répartis équitablement sur tout le territoire. Certaines zones en manquent et ne peuvent accueillir les grandes familles. La Métropole compte 12% de familles (monoparentales ou couple) composées de trois enfants ou plus.**

La commune de Vaulx-en-Velin a un taux de familles avec trois enfants qui est deux fois supérieur à la moyenne de la Métropole (23%), devant Vénissieux (21%). De ce fait, 5 communes (Bron, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne) concentrent un tiers des grandes familles de la Métropole (32,3% des 40 700 familles de plus de 3 enfants).

La commune de Lyon avec son important parc de petits logements n'accueille que 9% de grandes familles. Le 4<sup>e</sup> arrondissement est en dessous avec 7,5% de grandes familles, alors que les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissement sont tous deux au-dessus des 11%.

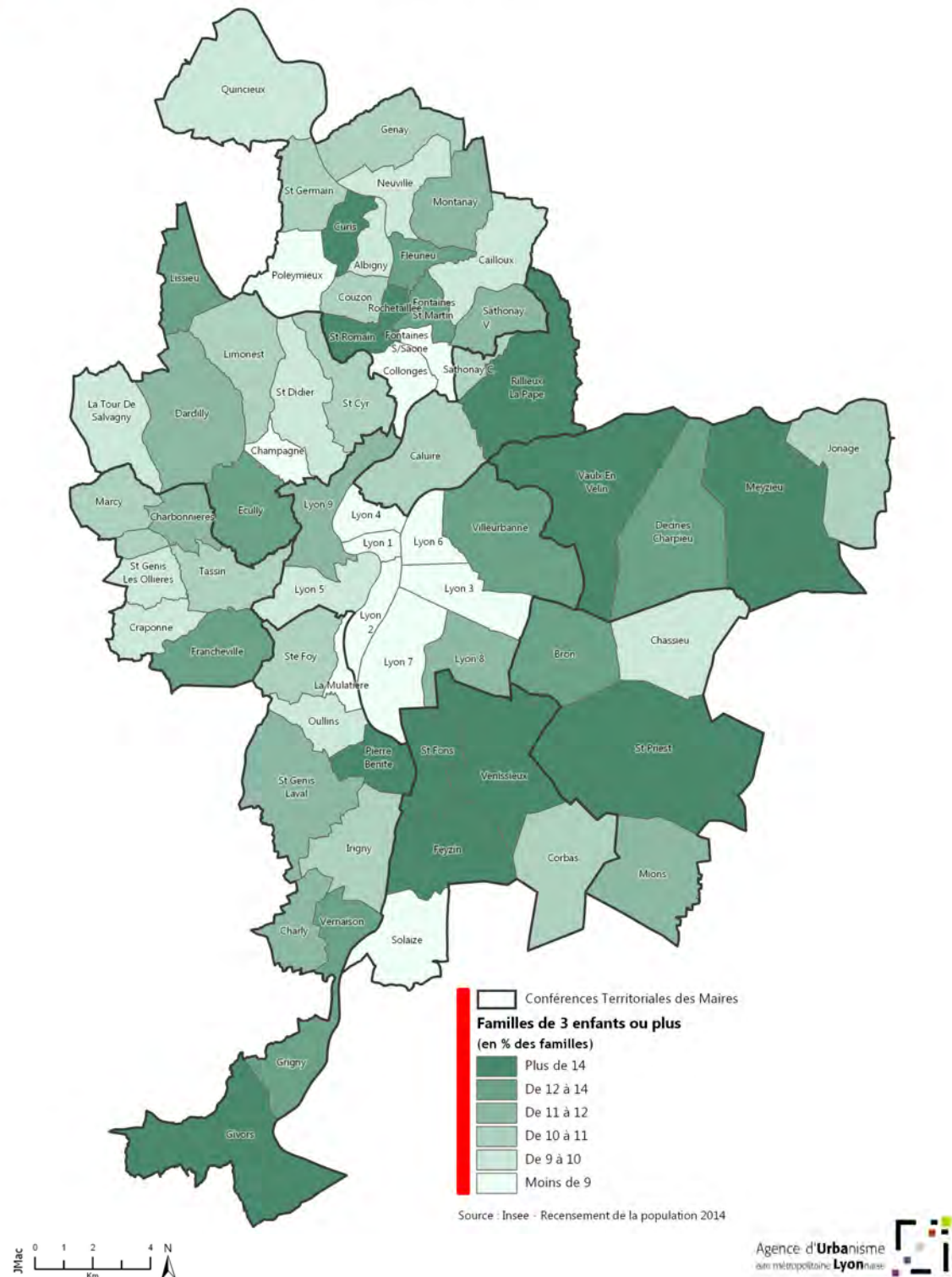
Les grands logements adaptés aux grandes familles sont plutôt à l'Est dans la Métropole. Toutefois quelques communes de l'Ouest, comme Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Francheville, Ecully, Lissieu ou Limonest, ont un parc de grands logements qui leur permet cet accueil. La proportion de logement de 5 pièces ou plus varie alors pour ces cinq communes entre un tiers et deux tiers de leur parc.

### Structure des familles par nombre d'enfants



Le mot « enfant » correspond à un enfant de moins de 25 ans pour l'Insee (exemple : une famille monoparentale avec un jeune de 26 ans sera classée famille monoparentale avec zéro enfant).

## Part des familles de 3 enfants ou plus en 2014



### Familles de 3 enfants

#### Définition

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

#### Limites de l'indicateur

On distingue par exemple le « nombre de ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant », d'une « famille composée d'un couple avec enfant ». La subtilité réside dans le fait qu'il peut par exemple y avoir deux familles avec enfants dans un seul ménage (au sens logement) !

## L'accueil du jeune enfant

**La PMI, qui assure la prévention et la promotion de la santé des femmes enceintes et des jeunes enfants de 0 à 6 ans, délivre également les agréments et la formation des assistants maternels, ainsi que les avis et autorisations d'ouvertures des établissements des jeunes enfants.**

**Les missions d'accompagnement, de suivi et de contrôle des Assistants maternels (AM) et des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sont assurées par les professionnels de PMI des territoires de la Métropole de Lyon afin de garantir les conditions de sécurité, de santé et d'épanouissement des enfants et de proposer un accueil de qualité aux familles.**

Globalement, la Métropole est bien équipée en matière de modes d'accueil du jeune enfant, tant sur plan de l'accueil individuel que collectif.

En 2018, elle compte :

### **Accueil collectif :**

- **573** EAJE dont 174 micro-crèches pour **13 972** places d'accueil.

Depuis 2015, la Métropole crée plus de 30 EAJE / an, en particulier de type micro-crèche (10 places) du secteur marchand avec un financement Caf Paje (prestation accueil du jeune enfant).

### **Accueil individuel :**

- **9 850** assistant·s maternel·le·s agréé·e·s pour **29 192** places théoriques

- 9 850 assistante·s maternel·le·s agréé·e·s dont **6 870 actives**

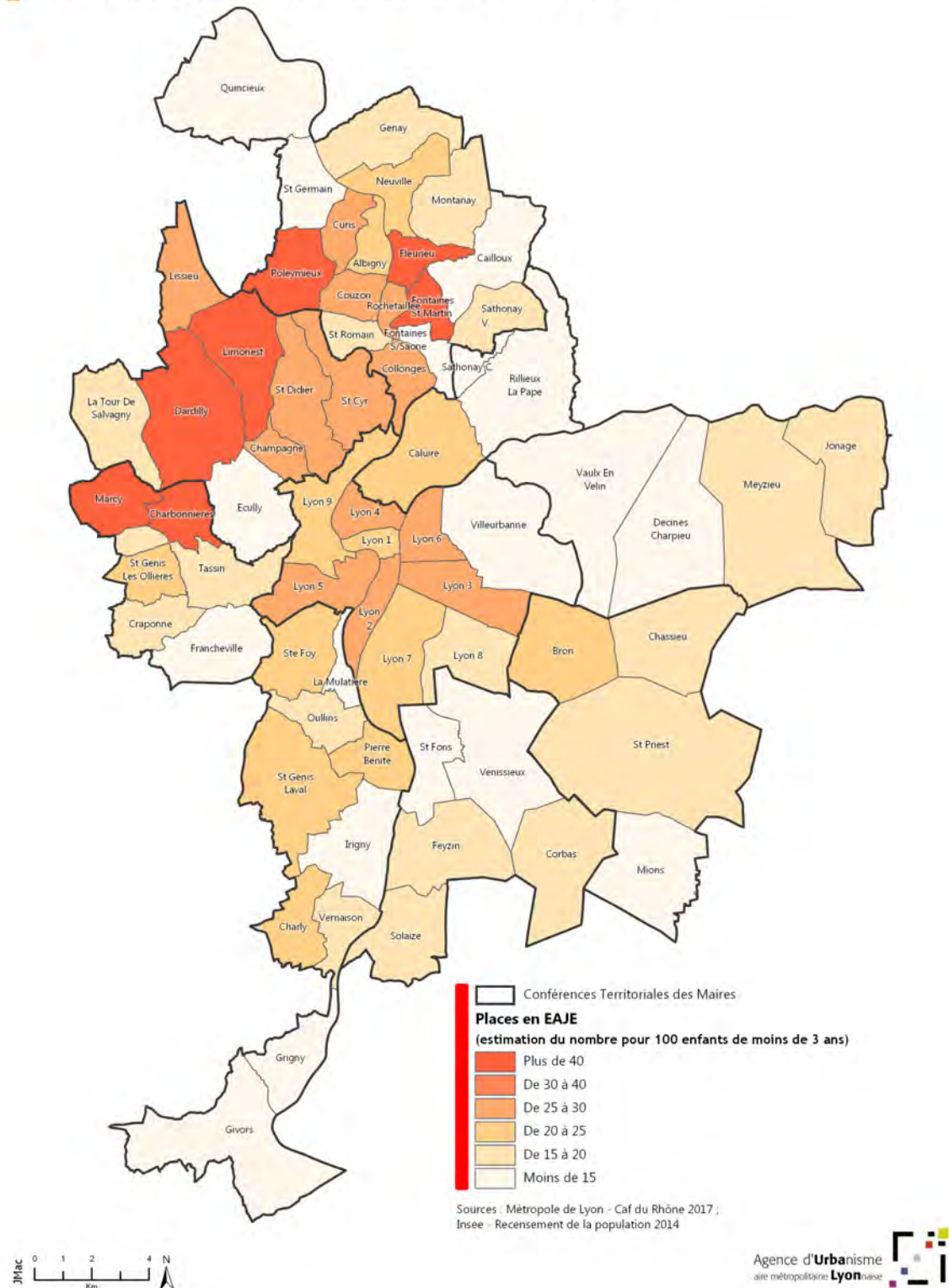
L'objectif de l'Observatoire petite enfance porté par la Caf et la Métropole de Lyon est de connaître et de suivre dans la durée l'offre d'accueil sur le territoire. Il s'agit de repérer la quantité et la répartition de l'offre d'accueil afin d'adapter l'offre de services aux besoins des populations selon des critères tels que les évolutions démographique et du cadre familial, le niveau d'activité professionnelle, les indicateurs de fragilité sociale, la mobilité des familles...

Sur les cartes suivantes, on observe que le taux d'équipement présente des variations d'une commune à l'autre. La partie Est de la Métropole est la moins bien desservie, tant sur le plan de l'accueil individuel que collectif.

L'enjeu, au regard de ces différents indicateurs, est d'adapter et d'améliorer l'offre aux familles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Aussi, la Métropole met tout en œuvre à travers les missions de la PMI et de ses partenaires pour favoriser la diversité des modes d'accueil du jeune enfant et garantir leur qualité afin de répondre aux attentes des parents.

## Estimation du taux d'équipement en Etablissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2017



### Estimation du taux d'équipement en crèche

#### Définition

Les Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) comprennent les crèches collectives, familiales, parentales et des crèches d'entreprise (pour le personnel) en financement Caf-PSU (Prestation de service unique) et les micro-crèches : entreprises de crèche avec un financement Caf- Paje pour la plupart, très peu en PSU.

Les gestionnaires de ces EAJE ont différents statuts : municipal ou privé du secteur non-marchand (associatif et mutuelle) ou privé du secteur marchand (entreprise, groupe).

Calcul du « taux d'équipement en crèche » =

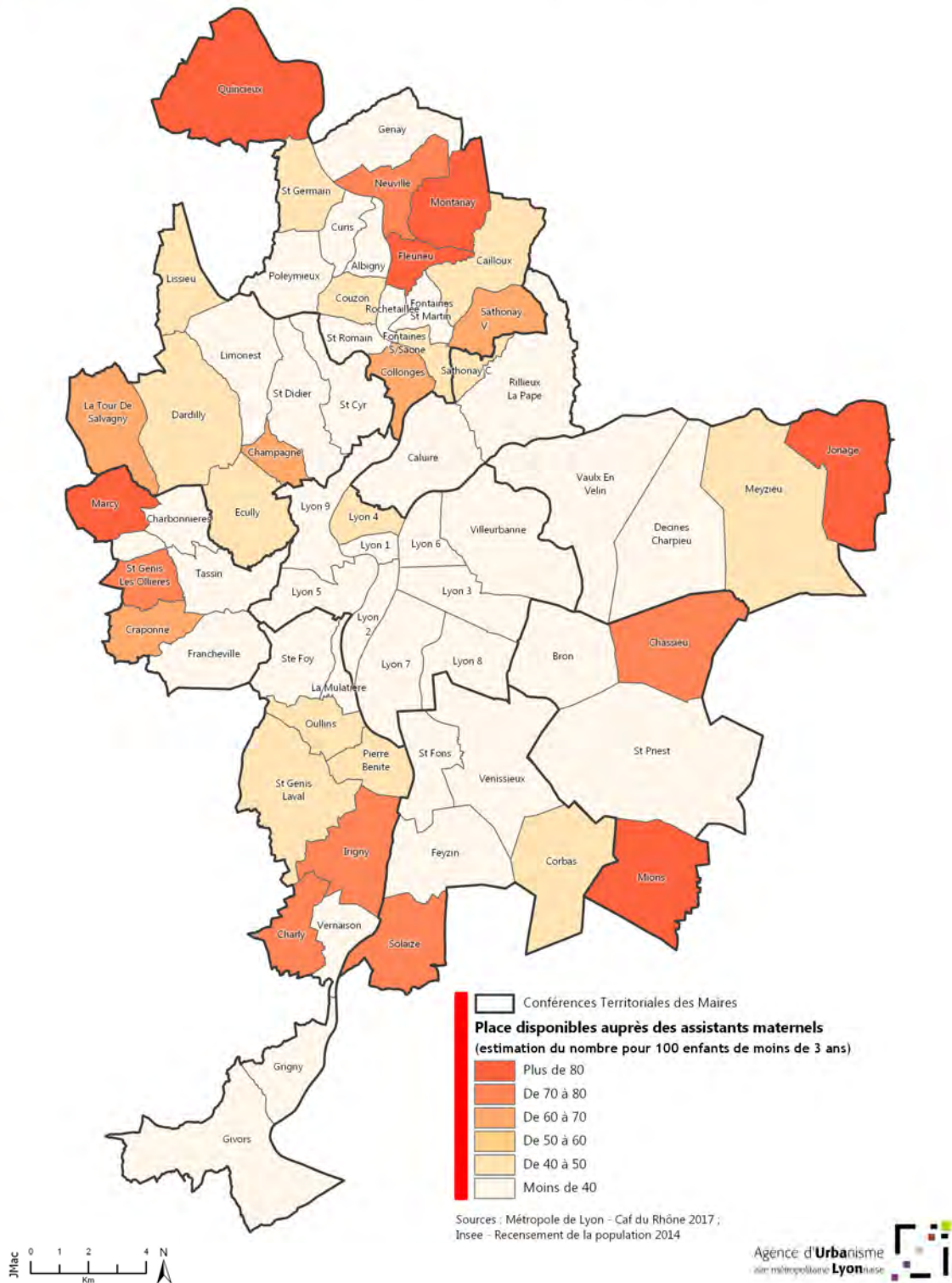
$$\left( \frac{\sum \text{places de crèches}}{\text{nb enfants du territoire}} \right) \times 100$$

#### Limites de l'indicateur

Les enfants pris en compte sont ceux aux sens de l'Insee, alors que la Caf prend généralement les enfants de moins de 3 ans (au 31 décembre) uniquement allocataires de la Caf du Rhône.



## Estimation du taux de couverture des assistants maternels en 2017



### Estimation du taux de couverture des assistants maternels

#### Définition

Nombre de places effectives =

$$\frac{\sum \text{heures de travail des AM de la commune déclarées par les parents en novembre}}{\text{nb AM actives sur le même mois}} \times 144 \text{ h considérées par convention comme une place à temps plein}$$

« Taux de couverture des assistants maternels » =

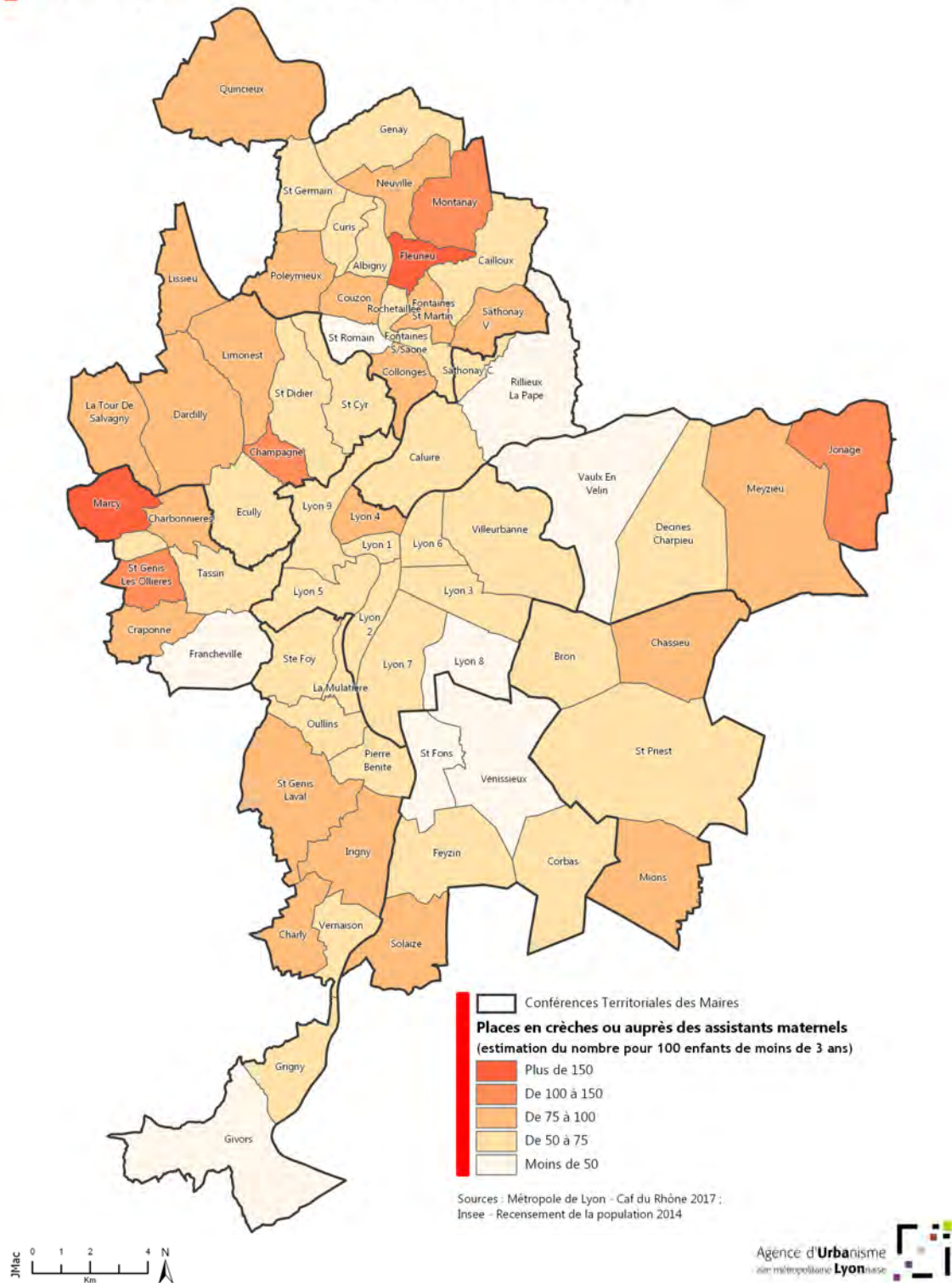
$$\frac{\sum \text{places auprès d'assistants maternels}}{\text{nb enfants du territoire}} \times 100$$

#### Limites de l'indicateur

Les enfants pris en compte sont ceux au sens de l'Insee, alors que la Caf prend généralement en compte uniquement les enfants de moins de 3 ans (au 31 décembre) allocataires de la Caf du Rhône.



## Estimation du nombre de places en crèches ou auprès des assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2017



### Places en crèches ou auprès des assistants maternels

#### Définition

Les Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) comprennent les crèches collectives, familiales, parentales et des crèches d'entreprise (pour le personnel) en financement Caf-PSU (Prestation de service unique) et les micro-crèches : entreprises de crèche avec un financement Caf- Paje pour la plupart, très peu en PSU.

Les gestionnaires de ces EAJE ont différents statuts : municipal ou privé du secteur non-marchand (associatif et mutuelle) ou privé du secteur marchand (entreprise, groupe).

Nombre de places effectives =

$$\frac{\sum \text{heures de travail des AM de la commune déclarées par les parents en novembre}}{\text{nb AM actives sur le même mois}} \times 144 \text{ h considérées par convention comme une place à temps plein}$$

« Taux de couverture des assistants maternels » =

$$\frac{\sum \text{places auprès d'assistants maternels}}{\text{nb enfants du territoire}} \times 100$$





## 7 Prévention et Protection de l'enfance

**Au titre de ses missions de protection de l'enfance, la Métropole décline une palette d'actions visant à la fois à soutenir les parents confrontés à des difficultés éducatives et à garantir la protection des enfants et des adolescents en situation de danger ou de risque de danger.**

- La Métropole porte, seule ou avec ses partenaires, des **outils de prévention** en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles (accompagnement éducatif et médico-social proposé par les équipes des Maisons de la Métropole, soutien à la parentalité, prévention spécialisée, soutien aux acteurs associatifs du territoire).
- Elle organise le **repérage** des mineurs en situation de danger ou de risque de danger sur son territoire, en centralisant et en traitant les informations préoccupantes émanant de professionnels ou de particuliers.
- Elle met en œuvre également plusieurs outils d'**aide à domicile** au bénéfice des enfants et de leur famille (interventions de techniciens de l'intervention sociale et familiale, aides financières, accompagnement éducatif...).
- Elle déploie un **dispositif d'accueil** sur son territoire composé d'une diversité de modes d'hébergement et d'accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance (maisons d'enfants, foyers, assistants familiaux, appartements éducatifs, foyers de jeunes travailleurs...).
- En outre, la Métropole dispose d'un établissement public, l'**Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)**, porte d'entrée de l'accueil d'urgence en protection de l'enfance. L'IDEF organise l'accueil de jour et de nuit tout au long de l'année, d'une population en grande souffrance physique, psychique, sociale et familiale.

- Enfin pour le domaine de l'**adoption**, la Métropole instruit les demandes d'agrément en vue d'adoption. Elle met en œuvre l'adoption nationale (prise en charge des pupilles de l'État et accompagnement à la parentalité adoptive) et accompagne les postulants à l'adoption internationale. La loi lui confère également une mission pour l'accès aux dossiers et aux origines personnelles en tant que correspondant du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP).

Dans le cadre du livret « Prévention et protection de l'enfance » du Projet Métropolitain des Solidarités (PMS) et dans l'esprit des dernières évolutions législatives et réglementaires, la Métropole décline une série d'actions visant à mieux prévenir, mieux accompagner et mieux protéger.

### Chiffres clés 2017

- 2 847 Informations Préoccupantes (IP) reçues par la cellule de recueil
- 10 174 mineurs pris en charge au moins une fois par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 848 jeunes majeurs pris en charge
- 882 Mineurs Non Accompagnés (MNA) évalués (dont 483 pris en charge)
- 1 038 mineurs accueillis par l'Institut départemental de l'enfance et la famille (IDEF)
- 516 assistants familiaux (dont 318 salariés de la Métropole de Lyon) ont accueilli 980 enfants
- 36 enfants adoptés dont 17 à l'international
- 103 établissements et services habilités et financés
- 50 centres sociaux et 20 maisons de la culture et de la jeunesse subventionnés

## Les mineurs moins présents au centre et plus en périphérie

**En 2014, 297 000 mineurs vivaient sur le territoire de la Métropole. Les moins de 18 ans représentaient alors 21,9% de la population de la Métropole, un chiffre équivalent à la moyenne de la France métropolitaine.**

Cette population enregistre par ailleurs une légère hausse de ses effectifs depuis 2009 (+1,3% par an). Ce taux de variation étant supérieur à celui-ci de la population totale, la part qu'occupent les mineurs au sein de celle-ci a légèrement augmenté (+0,3 point en cinq ans).

À l'échelle communale, on remarque une nette différence entre la commune de Lyon et le reste du territoire en ce qui concerne la part qu'occupent les moins de 18 ans dans leur population totale. Cette part est inférieure à la moyenne dans tous les arrondissements de Lyon, alors qu'elle est supérieure à cette même moyenne dans la grande majorité des communes de plus de 7 500 habitants, à l'exception de Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Ecully et Tassin-la-Demi-Lune.

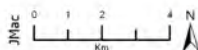
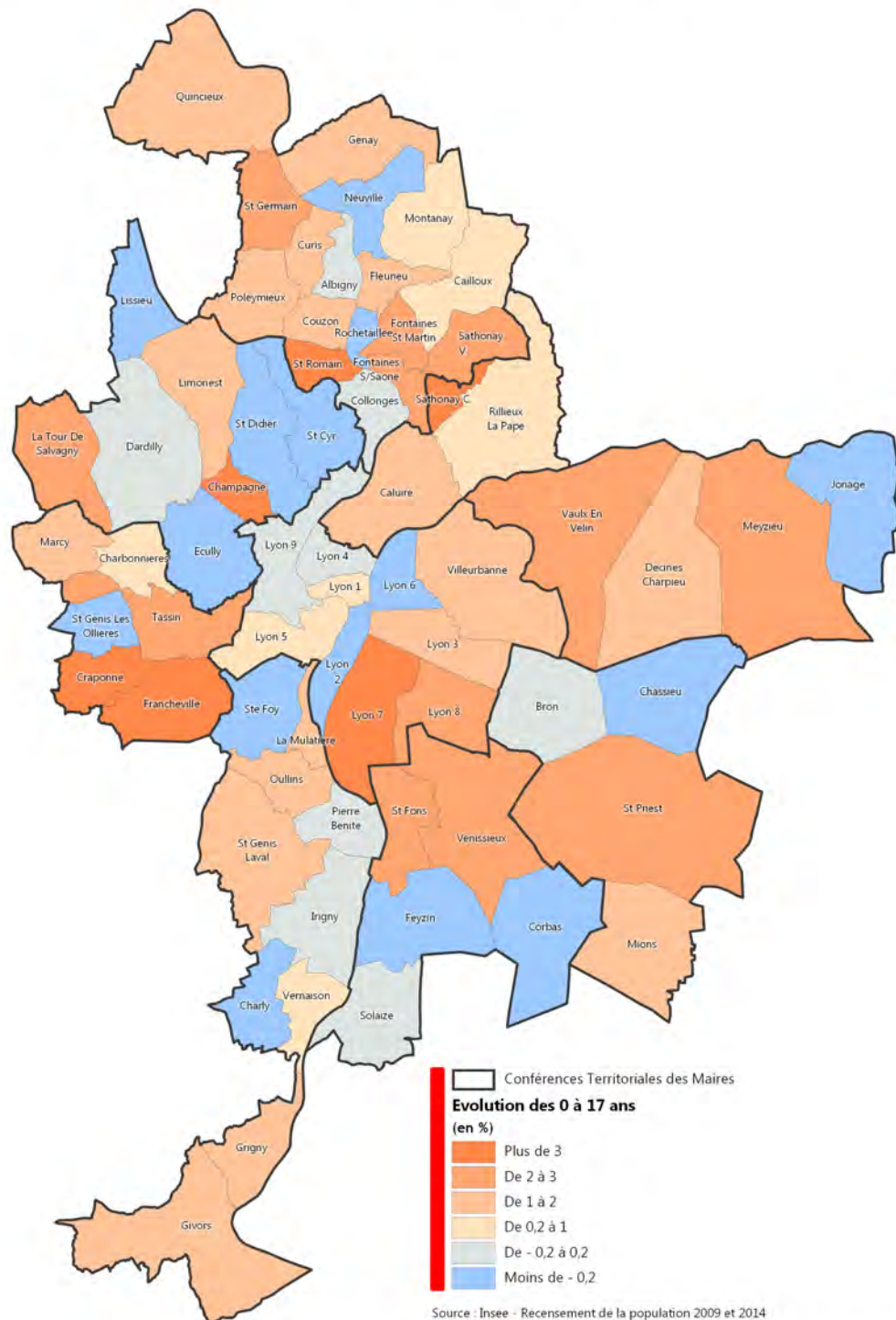
Pour ce qui est des communes comptant le plus de mineurs au regard de leur population totale, il est possible de distinguer deux cas de figure. Au nord de la Métropole, plusieurs communes rurales peuvent compter une forte proportion de jeunes de moins de 18 ans, à l'instar de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (27,8%) et de Sathonay-Village (26,9%). À l'est et au sud, ce sont plutôt des communes urbaines plus populaires qui comptent une importante population mineure, comme Saint-Fons (28,6%), Vénissieux (28,7%) et Vaulx-en-Velin (30,1%).

Un quart des communes connaît une diminution de leur population de moins de 18 ans entre 2009 et 2017. Elles sont principalement dans l'Ouest lyonnais. Pour cinq communes, c'est même une très forte baisse de la proportion de mineurs avec plus de 2,5 points (Charly, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Corbas, et Sathonay-Village).

La protection de l'enfance concerne aussi la tranche juste au-dessus des mineurs, c'est-à-dire des adultes âgés de 18 à 20 ans. Les communes concernées sont généralement celles qui avaient un taux de mineurs plus faible. C'est le cas de Lyon et de Villeurbanne (naturellement concernées par le fort taux d'étudiants y résidant).



## Taux d'évolution du nombre de mineurs entre 2009 et 2014



### Mineurs

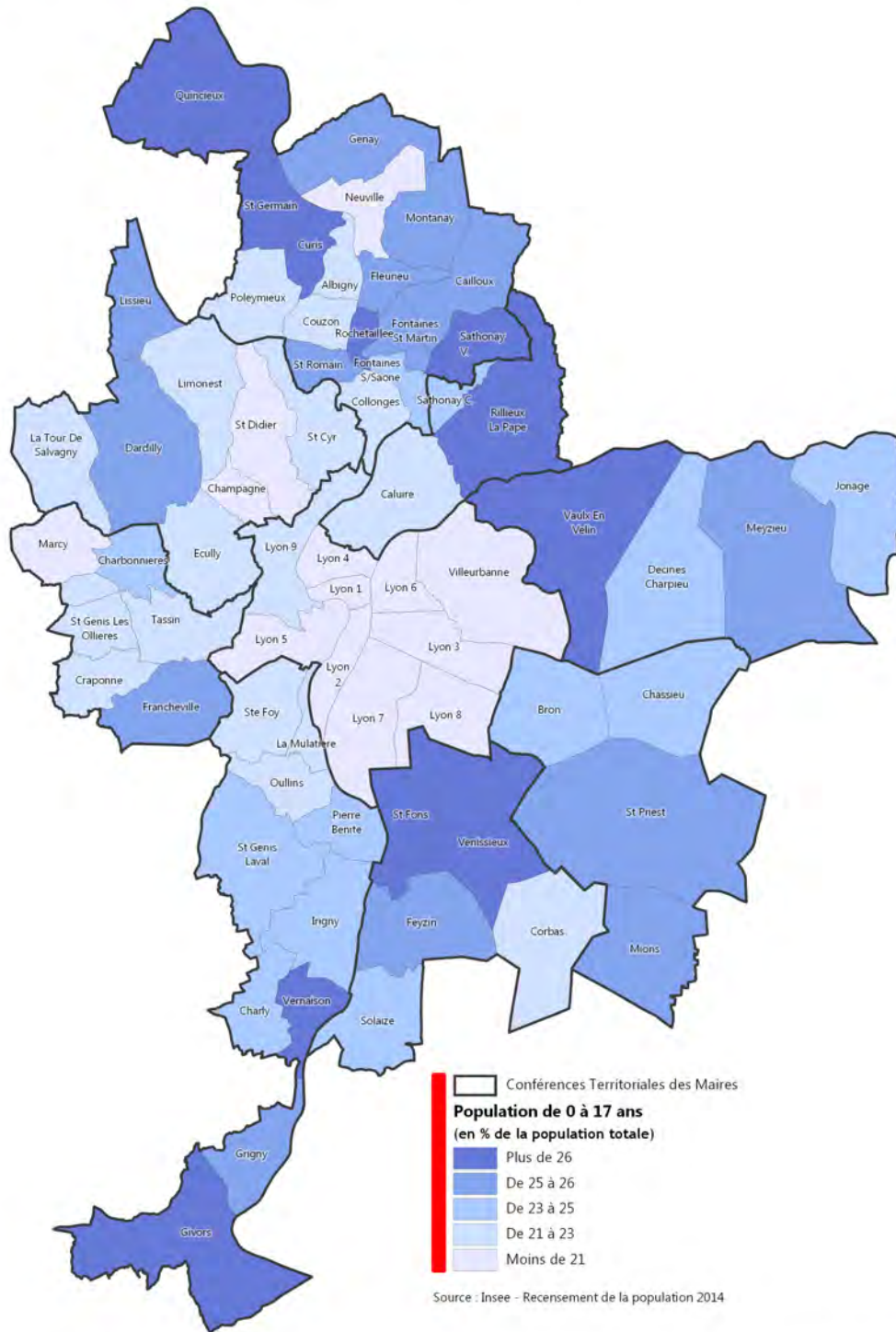
#### Définition

Population de 0 à 17 ans inclus

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âges des grandes communes. Par exemple, le nombre d'habitants mineurs en 2015 correspond au nombre de mineurs sondés et pondérés de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.

## Part des mineurs dans la population totale en 2014



### Mineurs

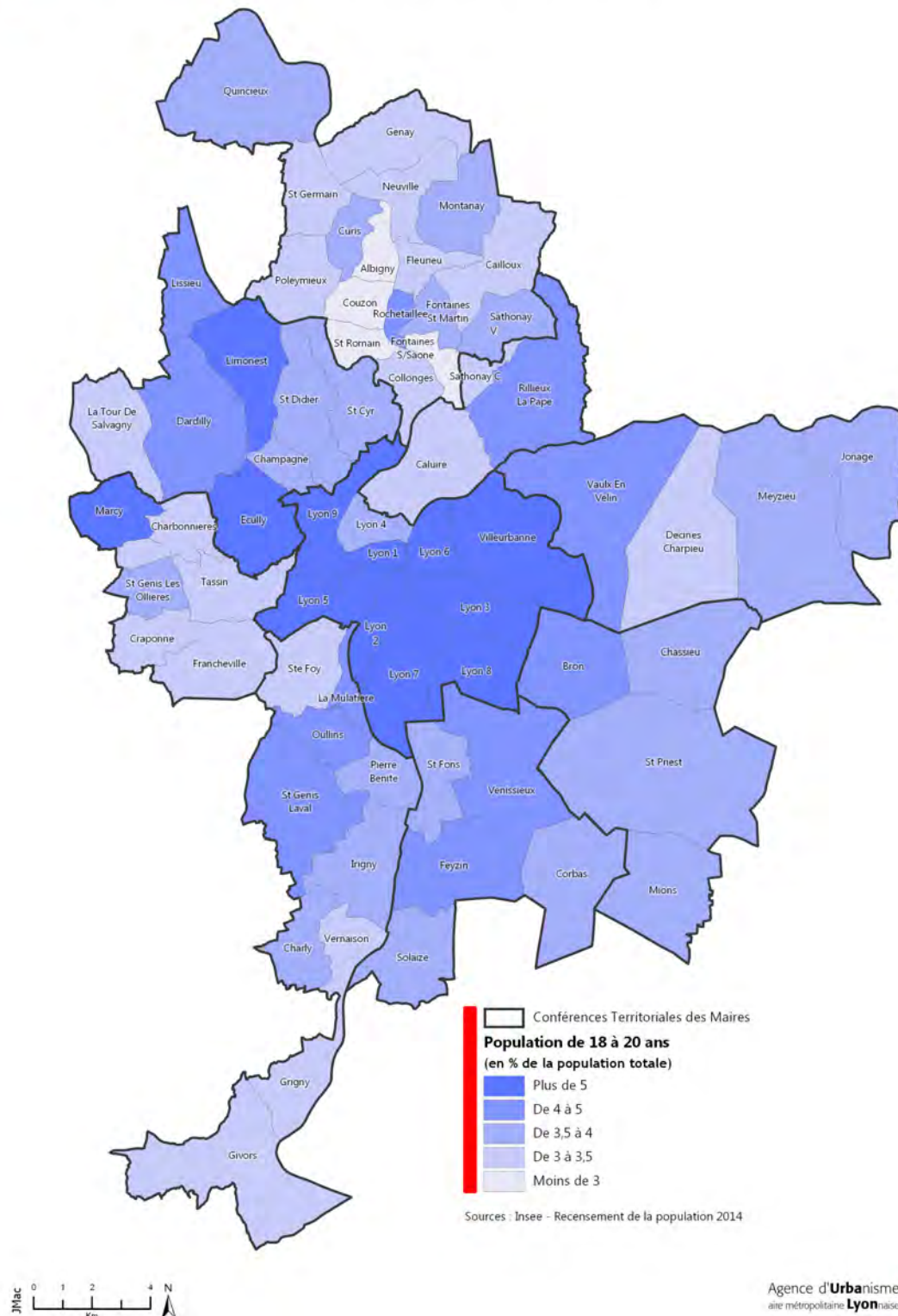
#### Définition

Population de 0 à 17 ans inclus

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âges des grandes communes. Par exemple, le nombre d'habitants mineurs en 2015 correspond au nombre de mineurs sondés et pondérés de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.

## Part des jeunes majeurs dans la population totale en 2014



### Jeunes majeurs

#### Définition

Population de 18 à 20 ans inclus.

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âges des grandes communes. Par exemple, le nombre d'habitants mineurs en 2015 correspond au nombre de mineurs sondés et pondérés de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.



## Des mesures de protection de l'enfance proportionnellement plus nombreuses dans l'est et le sud de la Métropole

**La Métropole de Lyon compte 10 174 bénéficiaires d'au moins une mesure de protection de l'enfance, soit 3,3% des jeunes de la Métropole (de moins de 21 ans).**

Par rapport à l'année dernière, ce nombre de bénéficiaires distincts, toutes mesures confondues, augmente de 3,7%. À noter que certains d'entre eux ont pu être pris en charge dans différents cadres (prévention et/ou protection et administratif et/ou judiciaire).

Plus précisément, la Métropole de Lyon compte environ 2 615 bénéficiaires d'une mesure d'Aide Educative Administrative (AEA), 3 144 bénéficiaires d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), 1 166 d'une mesure de placement administratif et 3 459 d'une mesure de placement judiciaire (un même bénéficiaire peut avoir plusieurs mesures).

Au regard de ces différents chiffres, on remarque un nombre plus important de bénéficiaires de mesures d'aide et d'accompagnement à domicile (AEA/AEMO) que de bénéficiaires de mesures de placement. Comparés aux 297 170 mineurs vivant sur le territoire de la Métropole, on compte ainsi 2,5% d'enfants bénéficiaires d'une mesure de prévention, contre 1,2% d'enfants bénéficiaires d'une mesure de placement. On constate que la répartition des bénéficiaires entre mesures de placement administratif et judiciaire reste relativement stable.

En matière de protection des mineurs, de fortes différences existent d'un territoire à l'autre. Les CTM Ouest nord, Val de Saône et Val d'Yzeron ont moins de 2,5% des mineurs concernés. A l'inverse, les CTM Portes du Sud, Rhône Amont ou Portes des Alpes sont au-dessus de 3,6% (soit un tiers des mineurs mis sous protection). Lyon-Villeurbanne est dans la moyenne à 3,2% même si le volume de jeunes concernés est bien plus fort (4 000 bénéficiaires soit 40% du total).

Pour les CTM des Portes du Sud et du Val-de-Saône, les trois quarts des prises en charge réalisées dans le cadre de la protection sont d'ordre judiciaire. Pour l'Ouest Nord, ces prises en charge s'établissent à hauteur de 50%. Pour les autres CTM, elles concernent les deux tiers des bénéficiaires.

ZOOM

### Les informations préoccupantes

Le Président de la Métropole de Lyon « est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être » (article L. 226-3 du Code de l'action sociale et des familles).

Une information préoccupante est l'ensemble des éléments, y compris médicaux, susceptibles de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger et puisse avoir besoin d'aide, qu'il s'agisse de faits observés, de propos entendus, d'inquiétudes sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur.

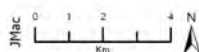
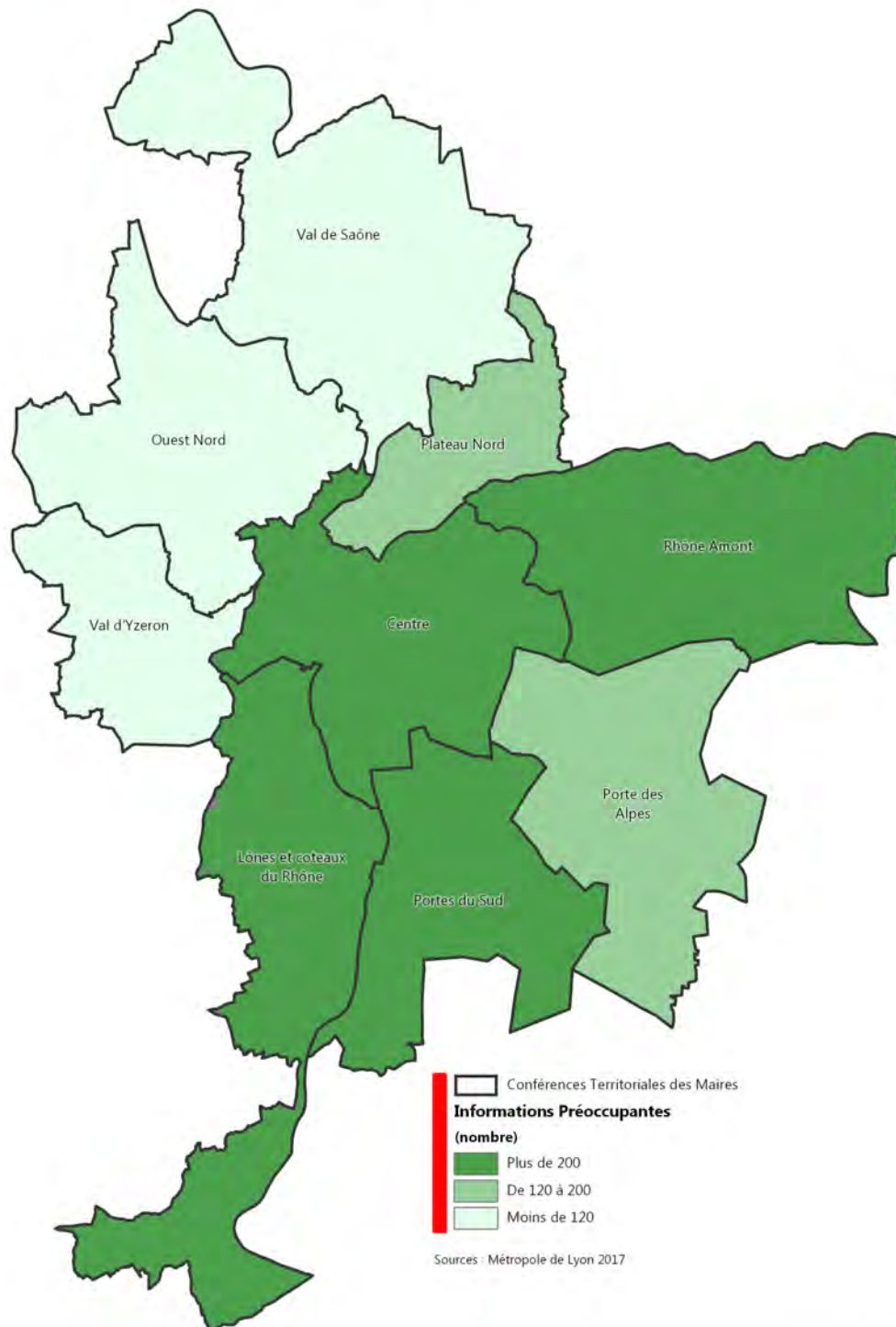
Sur le territoire de la Métropole de Lyon, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'organisation du recueil-traitement-évaluation de ces informations implique deux niveaux d'intervention :

- un niveau opérationnel sur les territoires de la Métropole par les Maisons de la Métropole en lien avec la CRIP (service prévention de la DPPE) ;
- un niveau de veille à la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance.



## Nombre d'Informations Préoccupantes (IP) en 2017



### Informations préoccupantes enfants

#### Définition

L'Information préoccupante (IP) est l'ensemble des éléments pouvant laisser craindre que la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. L'information est transmise et traitée par la cellule de recueil et de traitement des IP.

La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation du mineur et de déterminer les actions dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

#### Limites de l'indicateur

Suivi d'une information officielle, donc exhaustive, mais pas forcément représentative de la réalité vécue par les mineurs.

## Situation des établissements et des services de la protection de l'enfance

**Le dispositif de protection de l'enfance de la Métropole de Lyon s'appuie sur un établissement public, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) et 103 établissements et services (maisons d'enfants à caractère social, foyers, appartements éducatifs, internats...).**

On compte au total 2 403 places d'hébergement, dont 189 à l'IDEF, établissement chargé de l'accueil d'urgence en protection de l'enfance sur le territoire de la Métropole. L'IDEF est soutenu dans sa mission par des établissements du secteur associatif habilités qui disposent de 69 places dédiées à l'accueil d'urgence.

Les mineurs ou les majeurs de moins de 21 ans sont accueillis dans ces établissements et ces services dans le cadre de placements administratifs (à la demande des détenteurs de l'autorité parentale ou des jeunes majeurs) ou judiciaire (à la demande du juge des enfants ou juge des tutelles).

Ces 103 établissements et services sont gérés par 29 associations gestionnaires. Ils se regroupent à travers plusieurs modalités de prise en charge.

**Des établissements et des services chargés de l'accompagnement au quotidien des mineurs** : il s'agit de 17 maisons d'enfants à caractère social, de 19 foyers pour adolescents, d'un service de placement familial métropolitain, de 4 services de placement familial associatif et de 8 services d'appartements éducatifs. Ces établissements et ces services accueillent des mineurs pour lesquels un éloignement du domicile parental est nécessaire avec comme objectif *in fine* un retour en famille.

**Un internat social** reçoit des mineurs scolarisés, âgés de 6 à 14 ans, issus de familles en difficultés sociales et familiales, bénéficiant de mesures d'aides éducatives administratives ou judiciaires.

Neuf structures associatives viennent compléter l'accueil mère-enfant intégré à l'IDEF qui accueille plus particulièrement les mères mineures et leurs enfants de moins de 3 ans. L'ensemble des structures d'Accueil Mère-Enfant (AME) propose un hébergement et un accompagnement éducatif et social à des mères avec enfants de moins de 3 ans.

**Des services sans hébergement** : il s'agit de six services d'accueil de jour pour des mineurs bénéficiant d'un encadrement éducatif et scolaire et six services d'accueil externalisé. Ces derniers interviennent à partir du lieu de domicile de l'enfant afin de soutenir et renforcer les compétences parentales avec la possibilité d'un accueil en urgence en établissement en cas de risque pour l'enfant.

**Des établissements et services dédiés à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle** : il s'agit de trois centres éducatifs et professionnels, cinq services d'appartements jeunes majeurs, un service de suite jeunes majeurs et douze foyers jeunes travailleurs. Ces différents établissements et services peuvent accueillir en fonction de leur habilitation des jeunes âgés de 14 à 21 ans.

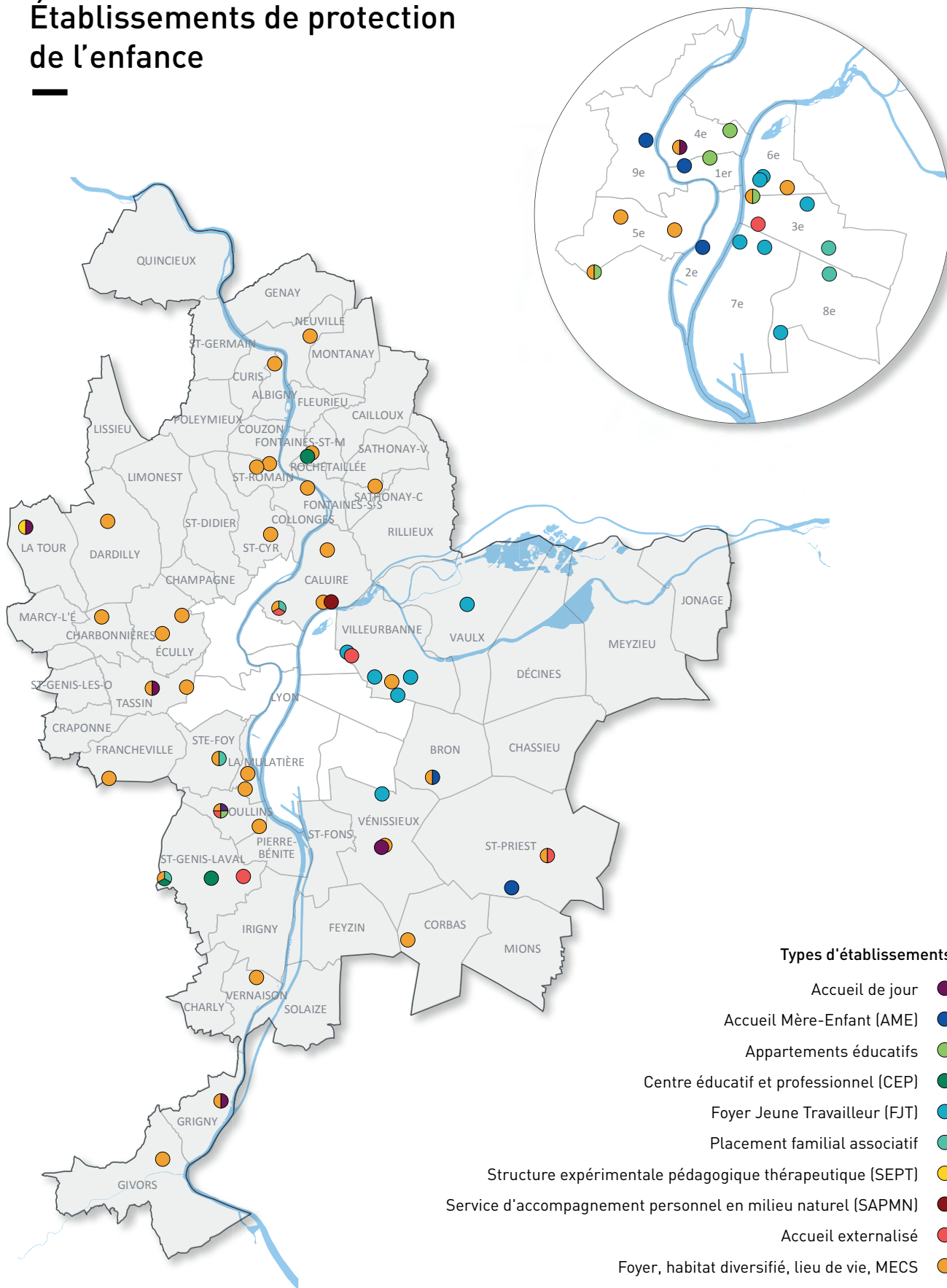
**Des établissements et services dédiés à des prises en charge spécifiques** : il s'agit de quatre unités de vie réservées à des mineurs cumulant des difficultés multiples qui ne permettent pas un accueil classique.

Un service d'accompagnement progressif en milieu naturel accompagne des mineurs de plus de 16 ans opposés à toutes prises en charge éducative en établissement. La prise en charge se fait à partir du lieu d'habitation du jeune (squat, hôtel...).

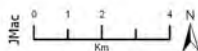
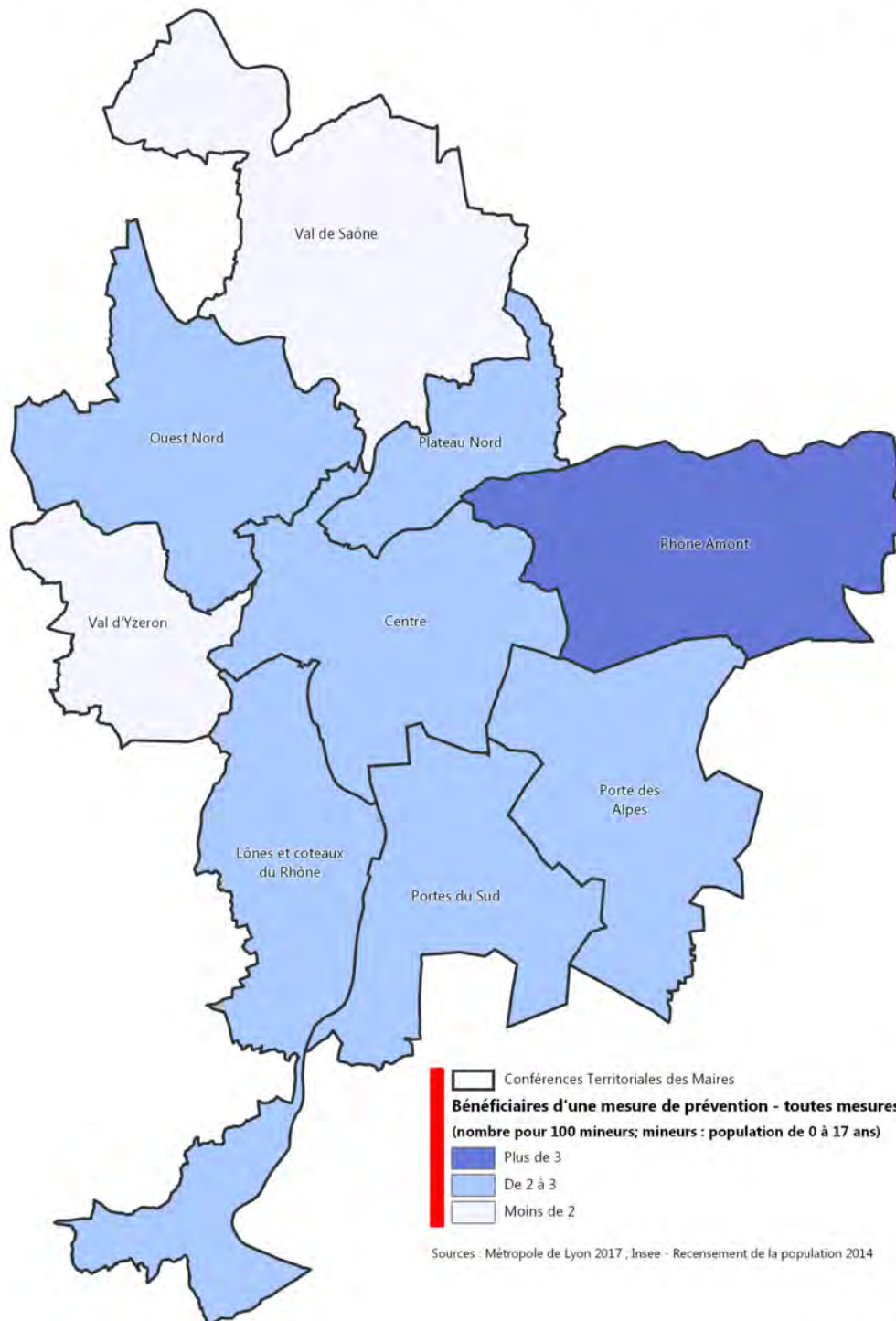
Une Structure éducative, pédagogique et thérapeutique (SEPT), dotée d'une double habilitation ARS et ASE, accueille des adolescents de plus de 12 ans en difficultés multiples (éducatives, psychiatrique...) nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire et ce, dans l'attente d'une intégration dans des dispositifs médico-sociaux adaptés à leur problématique.

Au sein du dispositif de protection de l'enfance, des places sont dédiées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA).

# Établissements de protection de l'enfance



## Nombre de bénéficiaires d'une mesure de prévention pour 100 enfants en 2017



### Mesure de prévention

#### Définition

Dans le cadre de la protection de l'enfance, des outils d'aide à domicile sont mis en œuvre au bénéfice des enfants et de leur famille, parmi lesquels on peut citer :

- les interventions de techniciens de l'intervention sociale et familiale,
- les aides financières,
- l'accompagnement éducatif dans un cadre contractuel (actions éducatives administratives) ou dans un cadre judiciaire (actions éducatives en milieu ouvert),

- l'accompagnement budgétaire dans un cadre administratif (accompagnement en économie sociale et familiale) ou dans un cadre judiciaire (mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial).

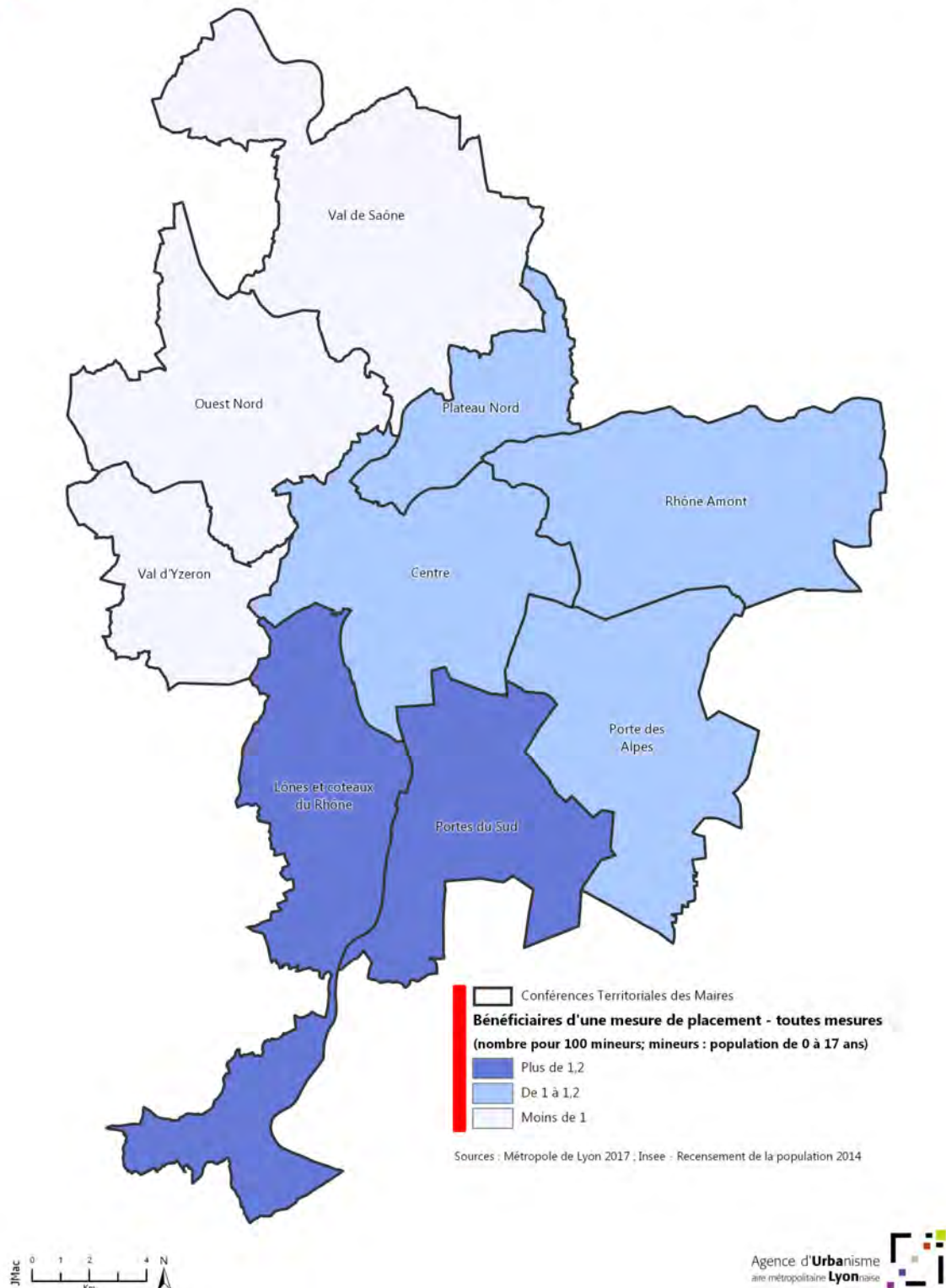
D'autres outils sont mis en œuvre dans une visée de prévention, tels que l'accompagnement éducatif et médico-social, le soutien à la parentalité, la prévention spécialisée, le soutien aux associations (centres sociaux, MJC...).

#### Limites de l'indicateur

Suivi d'un indicateur d'activité



## Nombre de bénéficiaires d'une mesure de placement pour 100 enfants en 2017



### Mesure de placement

#### Définition

Un enfant peut être placé lorsque le milieu familial n'est pas en mesure de garantir sa santé, sa sécurité ou sa moralité, ou lorsque les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. Pour ce faire, la Métropole a développé un dispositif d'accueil sur son

territoire composé d'une diversité de modes d'hébergement et d'accompagnement (maisons d'enfants, foyers, assistants familiaux, appartements éducatifs, foyers de jeunes travailleurs...).

#### Limites de l'indicateur

Suivi d'un indicateur d'activité





## 8 Personnes âgées et personnes en situation de handicap

**La Métropole, en tant que chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, accompagne la personne âgée tout au long de son parcours de vie et de sa perte d'autonomie. Le vieillissement de la population ne cessant de progresser (+ 30% de plus de 60 ans d'ici 2040), le nombre de personnes dépendantes nécessitant une prise en charge par les services et les établissements se mesurera à la hausse lui aussi.**

Ainsi, la Métropole s'attache d'une part à répondre au souhait de ceux qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible à domicile, et d'autre part à proposer un accueil en établissement répondant au projet de vie adapté à chacun.

Au travers de ses compétences d'action sociale, la Métropole pilote également la politique à destination des personnes en situation de handicap. Elle accompagne ces dernières tout au long de leur parcours et projet de vie, de la petite enfance à l'âge adulte, là encore du domicile à l'établissement, et dans leur vie quotidienne personnelle et professionnelle.

Au quotidien, les services de la Métropole informent, orientent et accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ils évaluent les besoins, instruisent les demandes, attribuent et versent les prestations.

### PERSONNES AGEES

- 16 690 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile
- 10 468 personnes âgées hébergées en établissement médico-social bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement
- 3 180 bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement

### PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- 7 519 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap à domicile et en établissement
- 1 353 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne
- 3 197 bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement
- 1 360 élèves et étudiants bénéficiaires d'une prise en charge de leur mode de transport vers leur établissement scolaire

### ETABLISSEMENTS ET SERVICES

- 182 établissements pour personnes âgées totalisant plus de 12 855 places, dont 7 787 habilitées à l'Aide Sociale à l'Hébergement
- 134 établissements et services pour personnes handicapées totalisant plus de 4 113 places
- 182 services d'aides et d'accompagnement à domicile accompagnant près de **14 400 bénéficiaires âgés et 1 300 bénéficiaires en situation de handicap.**

## Les personnes âgées se concentrent dans le Nord et l'Ouest quand elles le peuvent

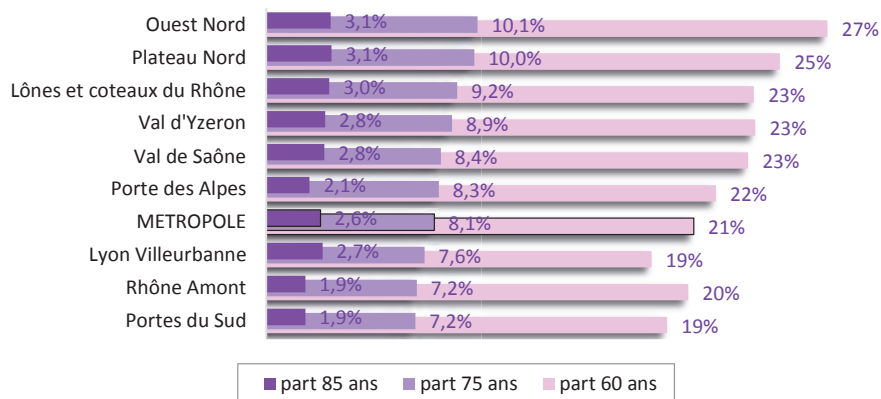
**La Métropole compte 278 000 personnes de plus de 60 ans. Un habitant sur cinq a plus de 60 ans (21%). Ce taux passe à 8% pour les personnes de plus de 75 ans et à 3% pour les plus de 85 ans.**

La Métropole compte 278 037 personnes de plus de 60 ans. Deux tiers de cette population sont des jeunes retraités, généralement dynamiques, 39 % ont plus de 75 ans, et 13% ont plus de 85 ans.

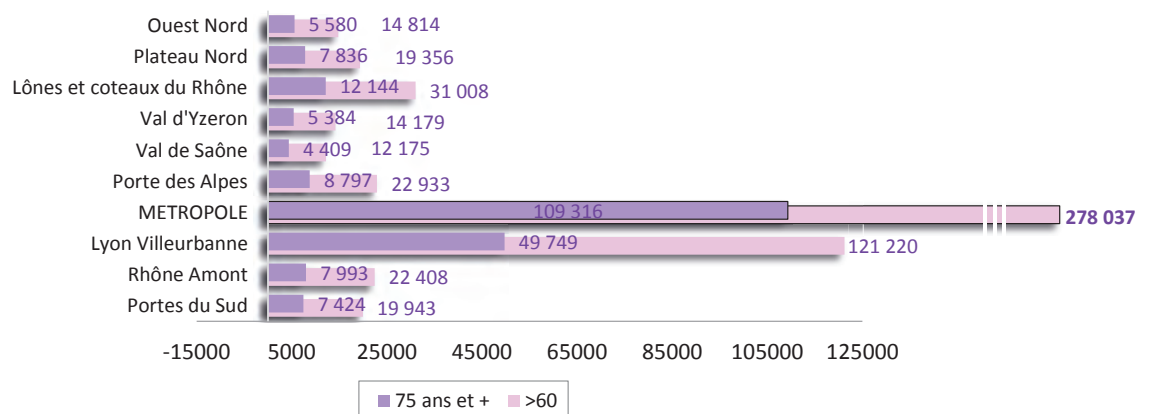
En fait, les personnes de plus de 60 ans sont proportionnellement bien plus nombreuses dans les CTM Ouest Nord et Plateau Nord (plus d'un quart de la population). A l'inverse, ils sont sous-représentés à Lyon-Villeurbanne ou Portes du Sud avec moins de 20% de la population.

La part des 85 ans et plus est plus stratégique en matière de services orientés vers les personnes âgées (publics ou privés). Cette part est très forte pour Ouest Nord, Plateau Nord et Lômes et Coteaux (plus de 3% de la population). A l'inverse, elle est faible pour Portes du Sud ou Rhône Amont (moins de 2%). Pour la commune de Lyon, les taux de personnes de plus de 85 ans est de 2,8%, avec un pic pour le 5<sup>e</sup> arrondissement à 4%, suivi de près par les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements. A l'inverse les 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements sont bas avec seulement 2,2% de la population très âgée.

**Part des personnes âgées**

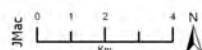
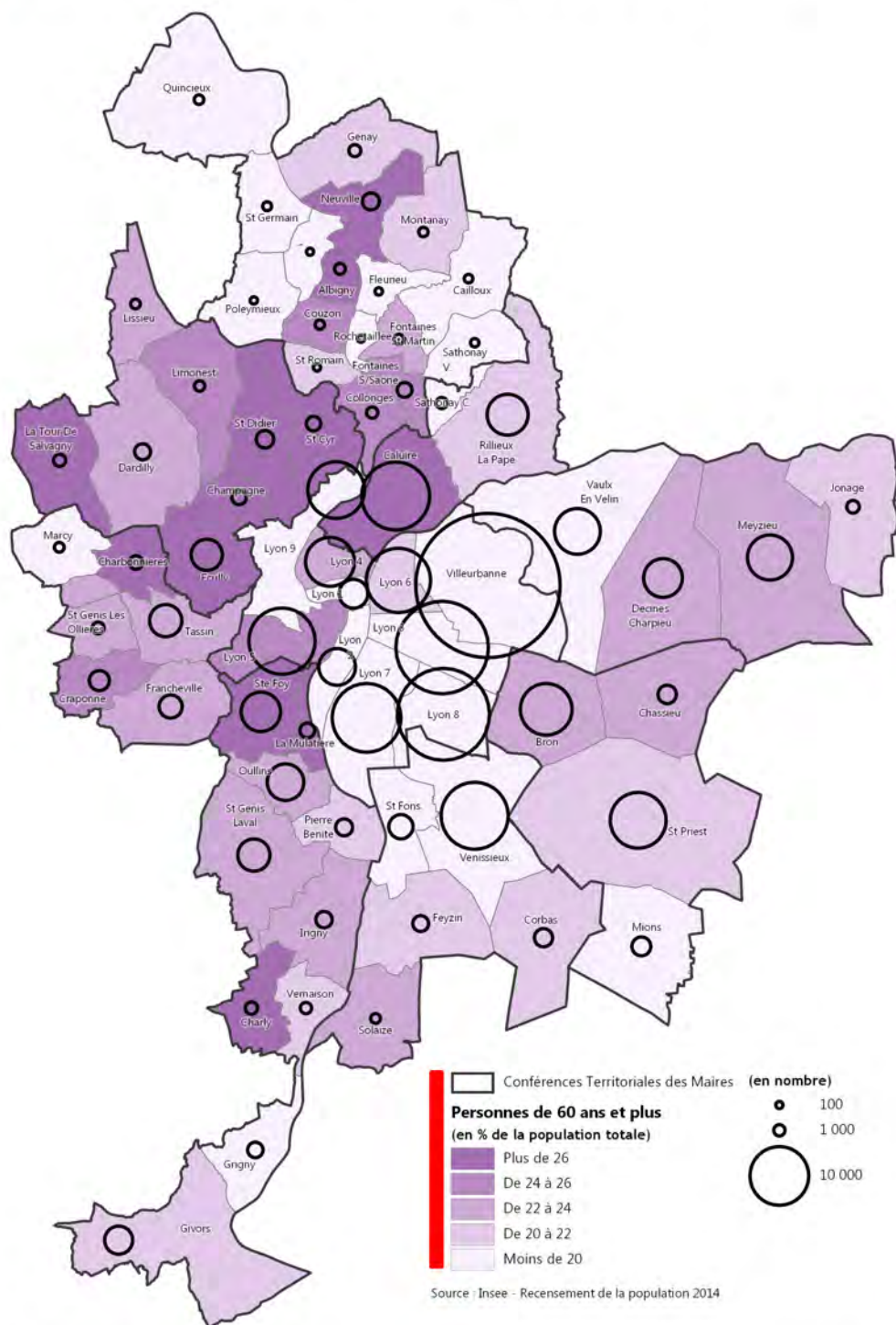


**Nombre de personnes âgées**





## Part des personnes de 60 ans et plus dans la population totale en 2014



### Personnes de 60 ans

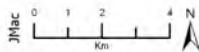
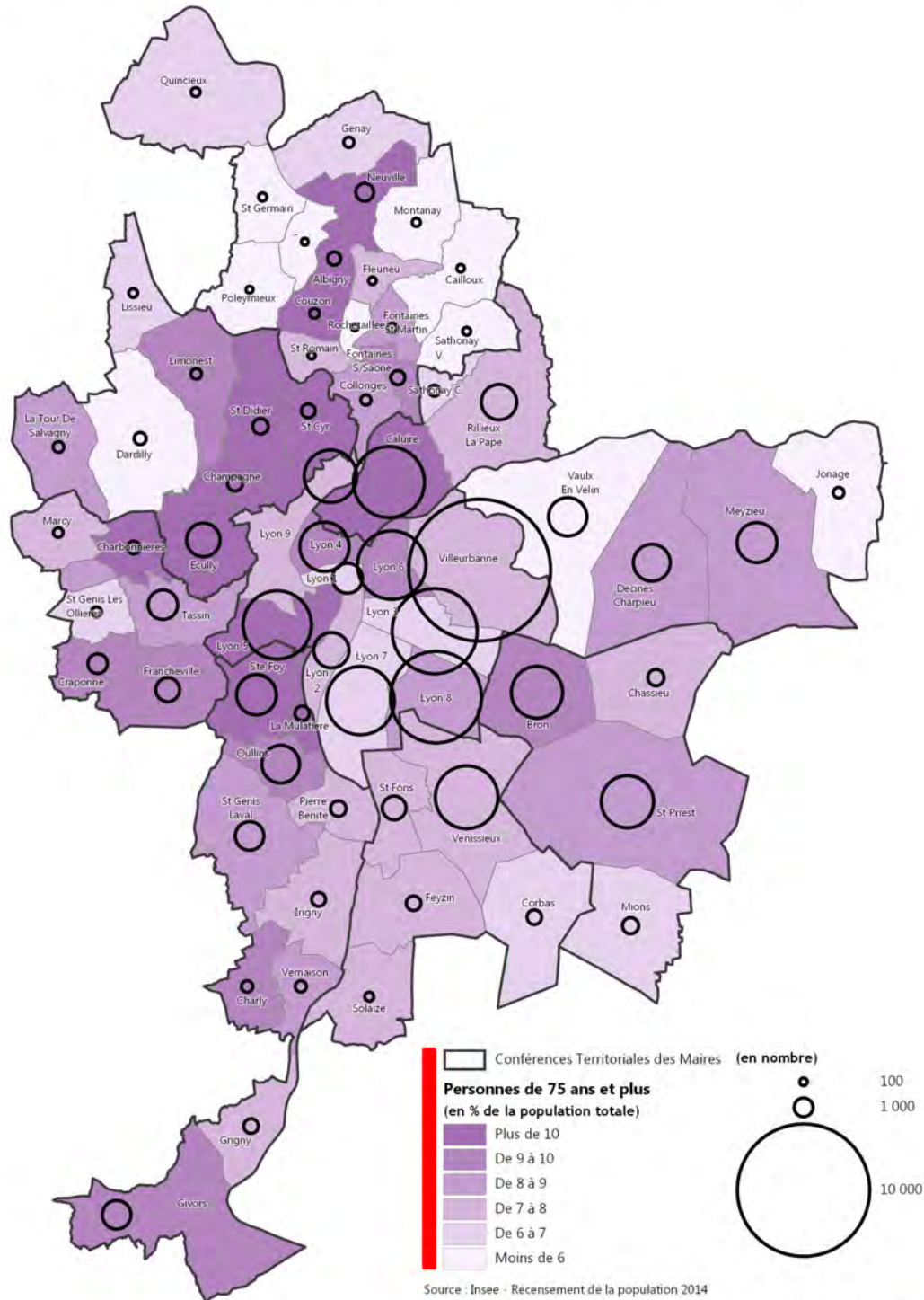
#### Définition

Population de 60 ans ou plus

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âges des grandes communes. Par exemple, le nombre de personnes âgées en 2015 correspond au nombre de personnes âgées sondées et pondérées de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.

## Part des personnes de 75 ans et plus dans la population totale en 2014



### Personnes de 75 ans et plus

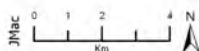
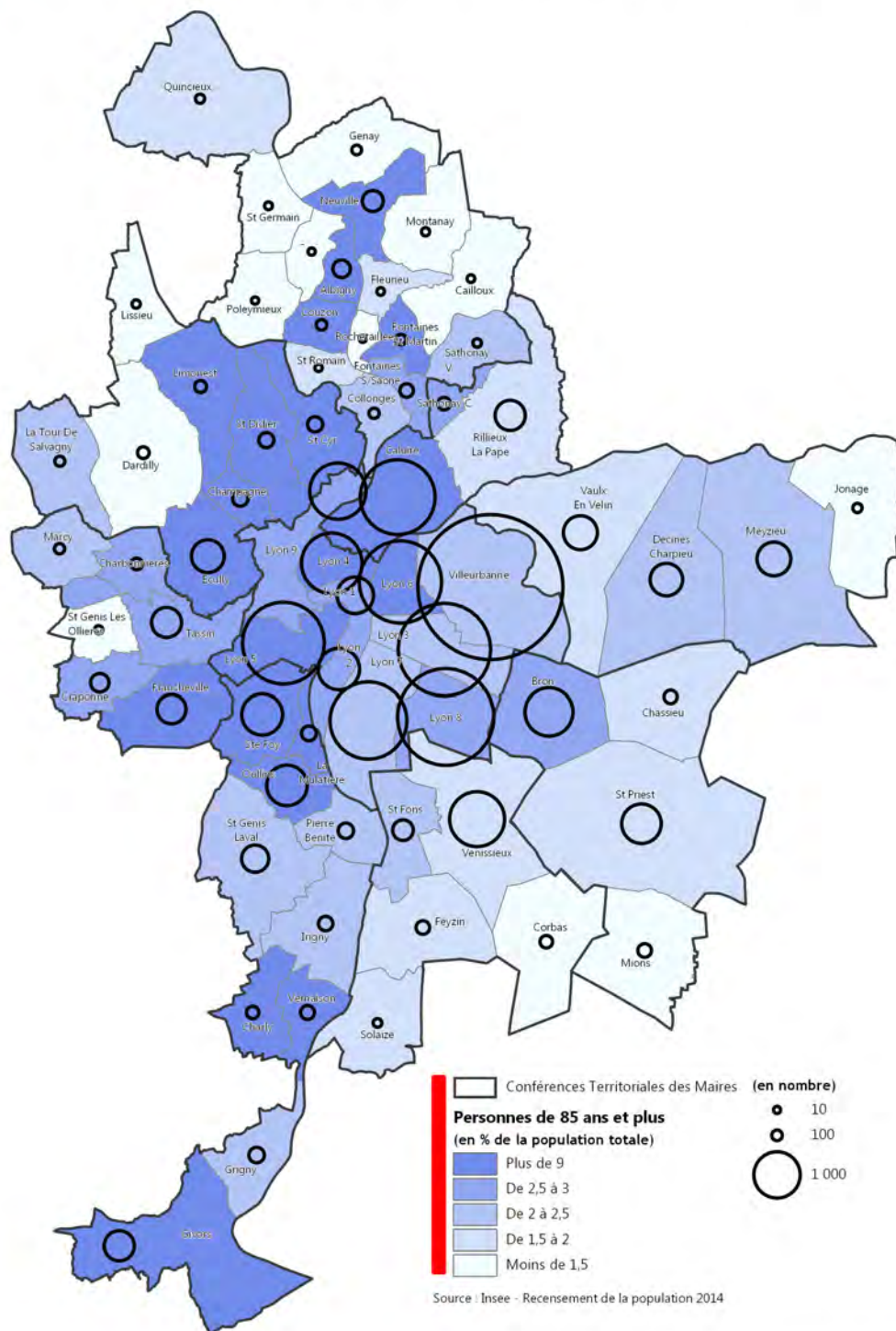
#### Définition

Population de 75 ans ou plus

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âges des grandes communes. Par exemple, le nombre de personnes âgées en 2015 correspond au nombre de personnes âgées sondées et pondérées de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.

## Part des personnes de 85 ans et plus dans la population totale en 2014



### Personnes de 85 ans et plus

#### Définition

Population de 85 ans ou plus

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement. Cette méthode a un impact pour les classes d'âges des grandes communes. Par exemple, le nombre de personnes âgées en 2015 correspond au nombre de personnes âgées sondées et pondérées de 2013 + ceux de 2014 + 2015 + 2016 + 2017. Il y aurait donc un intervalle de confiance statistique à calculer pour fiabiliser chaque chiffre. L'Insee estime que c'est fiable à 95%.



## Les personnes âgées au cœur des préoccupations de 2040

**La difficile estimation de l'augmentation de l'espérance de vie sans perte d'autonomie oblige à être prudent pour anticiper les effets du vieillissement général de la population.**

Le vieillissement de la population est une préoccupation majeure des territoires. Il conduira dans les années à venir à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. La prise en charge de ces personnes est un défi pour la société, car elle devra conjuguer la solidarité familiale avec les aides et services de la collectivité. Or la solidarité familiale diminue dans la société occidentale à cause des modes de vie, mais aussi de la baisse des aidants potentiels par personne âgée. Les dépenses d'allocation autonomie deviendront de plus en plus lourdes.

Les conditions de vie des aînés de 2040 sont difficiles à prédire. Si l'amélioration des conditions de vie et le bon niveau d'éducation ont des effets positifs sur la santé des personnes âgées, l'impact de certaines pathologies comme la maladie d'Alzheimer, l'obésité, l'arthrose ou encore le diabète ne sont pas à négliger.

L'Insee estime que, dans vingt ans, le nombre de personnes de plus de 60 ans aura augmenté d'un tiers et les personnes de 85 ans ou plus seront deux fois plus nombreuses. Le ratio de dépendance, qui est actuellement de 38 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes très actives (20 à 59 ans), passerait à 43 pour 100 en 2040.

Sur les vingt-cinq dernières années, certains territoires sont très touchés par le vieillissement. Les CTM Ouest Nord, Val d'Yzeron et Val de Saône le sont plus que les autres. Leur indice de vieillissement est fort. En 2014, il est au-dessus de 0,85 et surtout le nombre de personnes de plus de 60 ans a augmenté significativement de plus de 80% en 25 ans. Les CTM Rhône Amont ou Portes du Sud ont un indice moins élevé mais le volume des personnes âgées y a fortement augmenté.



## Indice de vieillissement : projections



### Indice de vieillissement

#### Définition

L'indice de vieillissement est normalement le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Il est volontairement transformé en rapport des 60/20 ans pour correspondre aux APA. Un indice autour de 100 indique que la proportion des 60 ans et plus et celle des moins de 20 ans sont quasiment équivalentes dans la population totale. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

#### Limites de l'indicateur

Les années 2020, 2030 et 2040 sont issues du modèle de projection Omphale de l'Insee. Les quotients utilisés pour se projeter dans le futur sont définis dans l'absolu, en fonction de la connaissance actuelle des phénomènes démographiques et migratoires. Une projection n'est pas une estimation et l'Insee ne peut intégrer les orientations publiques conditionnant le développement territorial à venir.

## Une population qui vieillit plus lentement que le reste du territoire français

**La population âgée de 75 ans ou plus réside proportionnellement davantage dans l'Ouest de la métropole. Les ménages les plus fragiles financièrement sont à l'Est.**

Avec une augmentation de 8,1% du nombre de 60 ans et plus et de 7,3% du nombre de 75 ans et plus, le taux de variation du nombre de seniors de la Métropole de Lyon est également moins important que celui de la France métropolitaine (+11,8% pour les 60 ans et plus, +8,0% pour les 75 ans et plus).

En 2009, les personnes de plus de 75 ans représentaient 7,9 % de la population. En 2014, leur part passe à 8,1%.

Le vieillissement de la population n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire métropolitain. À certaines exceptions près, une nette rupture est observable entre Lyon et sa proche banlieue et le reste du territoire. Sur l'ensemble des communes et arrondissements de la CTM Lyon-Villeurbanne, seul le 7<sup>e</sup> arrondissement connaît une augmentation du nombre de 75 ans bien supérieure à la moyenne de la Métropole (+11,9%). Les autres arrondissements sont presque tous en baisse (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) ou en très légère hausse.

Les communes périphériques enregistrent une forte hausse des populations les plus âgées (supérieur à 75 ans). De petites communes vieillissent fortement (Lissieu, Rochetaillée-sur-Saône, Jonage, Sathonay-Village, ...) et sont toutes à + 30% d'évolution en cinq ans. De grandes communes se situent dans la tranche +25 à +30% comme Meyzieu, Mions, Corbas, Feyzin ou Craponne.

Ce vieillissement pose la question de l'isolement. Le taux de personnes seules parmi les 75 ans ou plus est très fort en milieu urbain dense, comme dans la partie centrale de la Métropole ou à Vénissieux, Saint-Fons, voire même à Neuville.

Le taux de pauvreté pour les 75 ans ou plus est concentré à l'est du fleuve du Rhône, arrondissements de Lyon compris. De grandes fragilités apparaissent surtout à Givors, Vénissieux ou Vaulx-en-Velin, mais aussi dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.



## La pauvreté : un des principaux déterminants de la fragilité des seniors

**Chez les personnes âgées, le taux de pauvreté national moyen est passé de 7,6 % en 2012 à 9,6 % en 2014, touchant ainsi un équivalent de 1 300 seniors supplémentaires.**

Selon l'Insee, le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Ce dernier est en général fixé à 60% de la médiane des niveaux de vie.

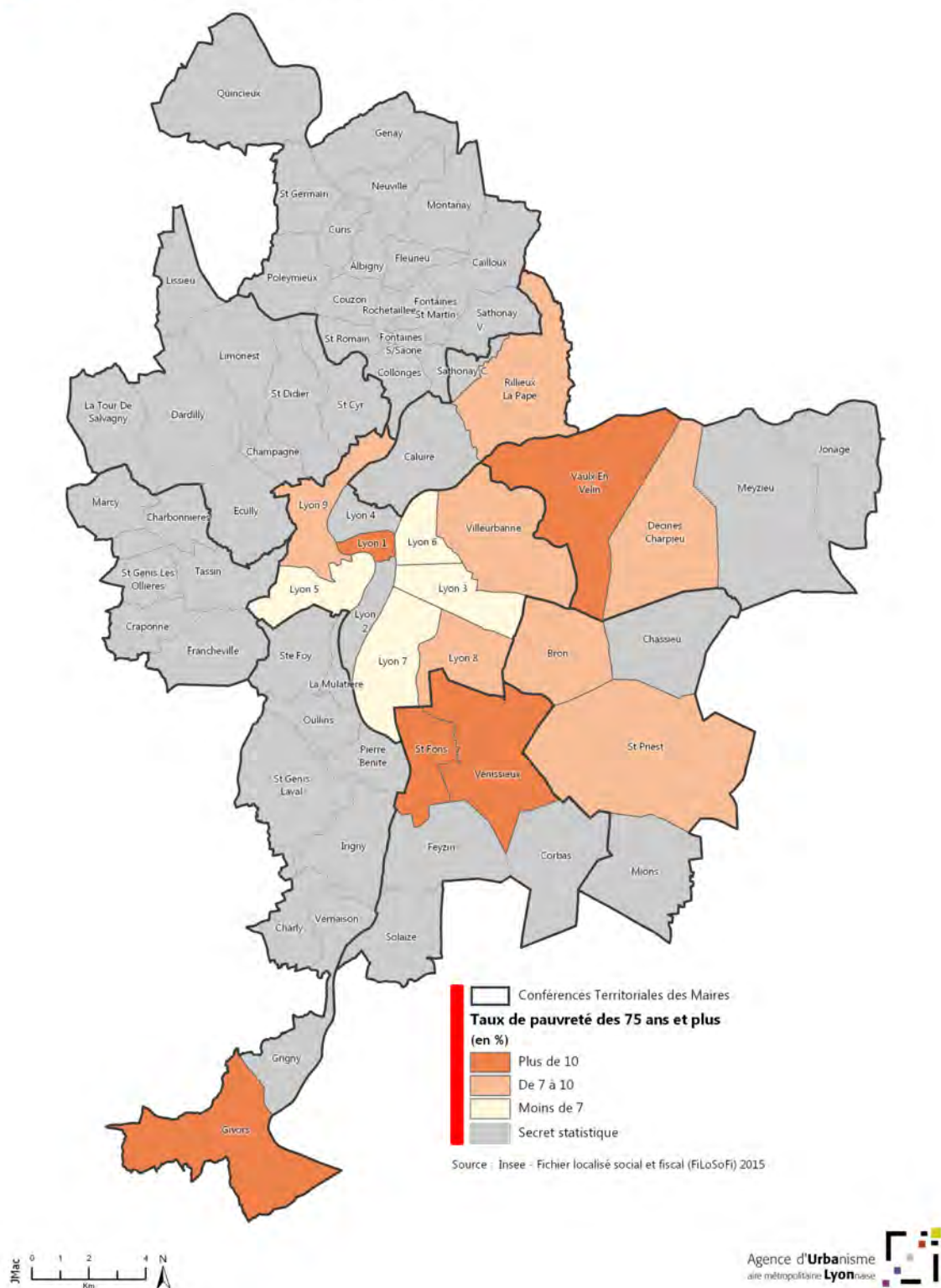
Le onzième baromètre du Secours populaire sur la pauvreté en France indique que plus d'un million de seniors vit avec moins de 1 000 € par mois en France.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, le taux de pauvreté moyen des 60-74 ans s'élève à 10%, et celui des plus de 75 ans à 6,9 %. C'est dans les communes accueillant les grands quartiers populaires, souvent concernés par la politique de la ville, que le taux de pauvreté des seniors est le plus élevé. Une personne âgée sur dix de plus de 75 ans est en situation de fragilité financière sur Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons ou Givors. La première couronne Est de la Métropole est plus généralement concernée par la paupérisation, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

Près de 9 000 seniors ayant de faibles revenus perçoivent par ailleurs l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) dans la Métropole, soit environ 4% des 65 ans et plus, avec de fortes disparités selon les territoires (plus de 6% dans le Centre, moins de 1% dans les communes de l'Ouest Nord et du Val d'Yzeron, constat fait fin avril 2016).



## Taux de pauvreté des 75 ans et plus en 2015



### Taux de pauvreté des 75 ans ou plus

#### Définition

Proportion d'individus dans la classe des 75 ans ou plus, dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, une année donnée.

Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil privilégié en France et en Europe est fixé à 60% du niveau de vie médian. En 2014, ce seuil annuel était de 12 222 euros par UC.

#### Limites de l'indicateur

C'est une convention, donc forcément contestable, mais généralement admise comme définition fiable dans le monde professionnel.

## Le logement avec l'autonomie résidentielle et l'isolement

### **Au niveau national, un accroissement de l'autonomie résidentielle a été constaté.**

Sur le territoire de la Métropole, 183 000 logements sont occupés par des personnes de plus de 60 ans. On peut distinguer trois situations.

#### **Le maintien à domicile**

95% des plus de 60 ans (soit 260 000 seniors) résident dans leur domicile historique, dont les trois quarts dans le parc privé et un quart dans le parc social (entre 25 et 30% des logements gérés par chaque bailleur social sont occupés par des seniors).

Les deux tiers des personnes âgées de 60 ans et plus sont propriétaires de leur logement, contre environ un tiers de locataires. Au niveau national, les propriétaires âgés sont plus nombreux : 73% des ménages dont la personne de référence est retraitée sont propriétaires (Insee, 2010).

Plus deux tiers des personnes âgées de 60 ans et plus vivent en appartement (dont 1/6 sans ascenseur), contre moins d'un tiers en maison. Les ménages âgés semblent davantage ajuster le type de logement qu'ils occupent (maison ou appartement) quand ils déménagent. Le taux d'occupation d'une maison individuelle augmente jusqu'à 65 ans environ mais diminue ensuite en faveur des appartements (COR, 2013).

#### **L'habitat groupé ou partagé**

2% des plus de 60 ans (4 000 seniors) résident en habitat groupé ou partagé, c'est-à-dire bénéficiant au sein d'un même ensemble immobilier d'habitations privatives et d'espaces collectifs.

#### **L'accueil en établissement**

Les 3% restants (9 000 seniors) résident dans un établissement médicalisé de type Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou Unité de soins longue durée (USLD) nécessité par leur niveau de dépendance et/ou leur pathologie médicale.

#### **L'isolement**

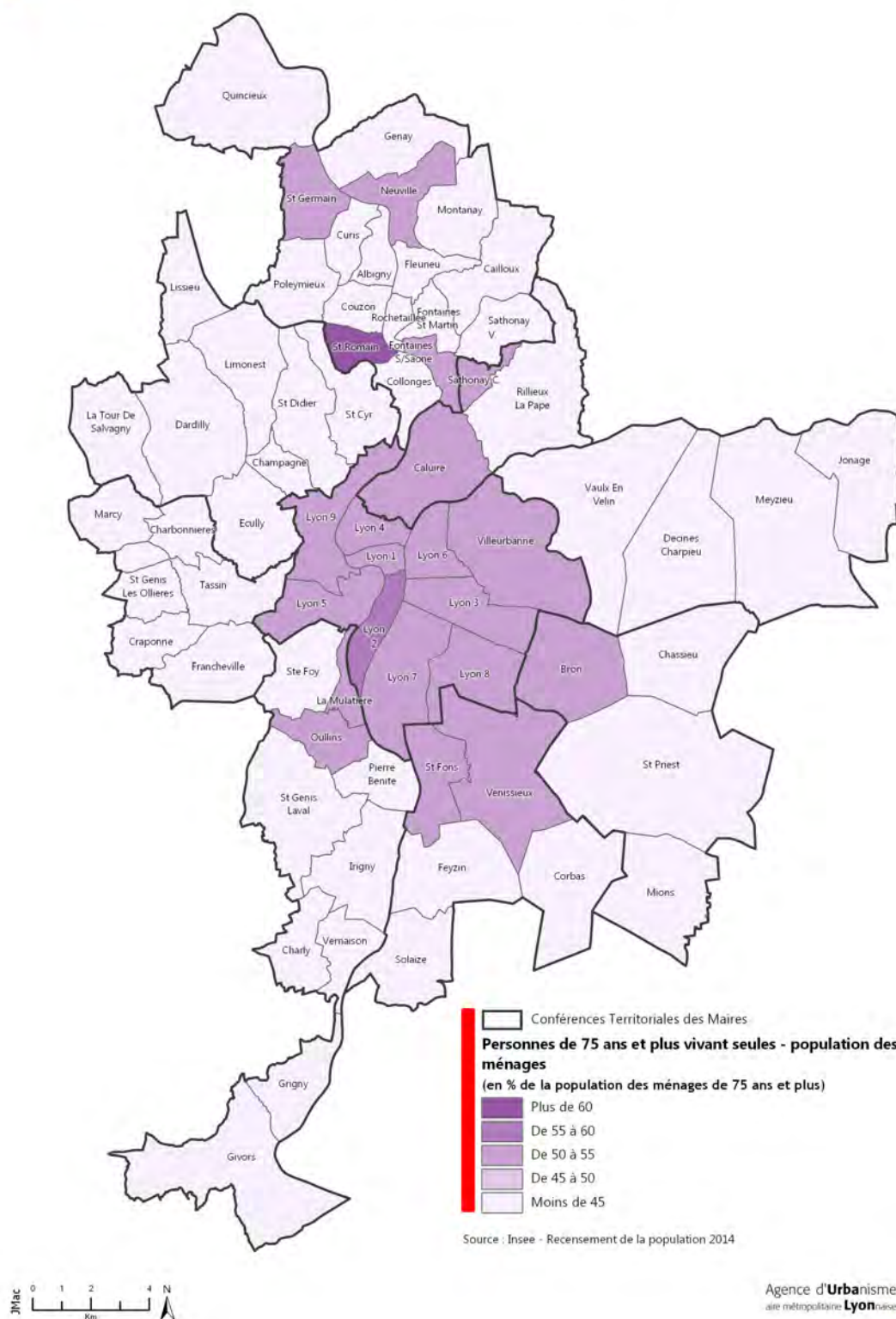
Selon une enquête du centre d'observation de la société réalisée en 2014, 55% des femmes de 80 ans vivent seules contre 20% des hommes à l'échelle nationale, du fait de l'élévation de l'espérance de vie associée à la persistance d'un fort différentiel entre hommes et femmes (environ sept ans) et au maintien de personnes âgées à domicile.

En métropole lyonnaise, une moyenne de 31% des personnes âgées de 65 à 79 ans vit seule, contre plus de 50% pour les personnes de plus de 80 ans.

Cette part est variable selon les territoires. C'est dans la CTM du Centre que le plus de personnes âgées vivent seules (37,6 % des 65-79 ans et 56,3 % des plus de 80 ans). À l'inverse, c'est dans la CTM Ouest Nord que l'on dénombre le moins de personnes âgées vivant seules (20,2 % pour les 65-79 ans et 42% des plus de 80 ans).

Attention, si vivre seul peut être synonyme d'isolement et d'affaiblissement des réseaux de sociabilité, ce n'est pas toujours le cas. De nombreuses personnes âgées vivent seules tout en continuant à entretenir des liens sociaux avec l'extérieur.

## Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules en 2014



### Part des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules

#### Définition

Population de 75 ans ou plus vivant seule rapportée à la population de 75 ans ou plus

#### Limites de l'indicateur

La limite est celle de la méthode du recensement.

## L'allocation personnalisée d'autonomie : un véritable soutien pour les allocataires à bas revenu

**Le taux de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est fortement corrélé à la proportion de logements sociaux.**

La Métropole de Lyon comptait environ 16 700 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Deux bénéficiaires sur trois sont en GIR 4. En regroupant les GIR 3 et 4, ce sont six bénéficiaires sur sept qui sont concernés. Les GIR 1 et 2, les plus lourds en termes de perte d'autonomie ne représentent que 16% des bénéficiaires.

L'APA a été mise en place par la loi du 20 juillet 2001, pour les personnes de 60 ans ou plus résidant à domicile ou en établissement lorsqu'elles sont confrontées à des situations de perte d'autonomie. Certaines personnes âgées dépendantes ne bénéficient pas de l'aide soit par ignorance, soit car leur plafond de revenu est dépassé.

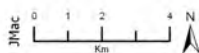
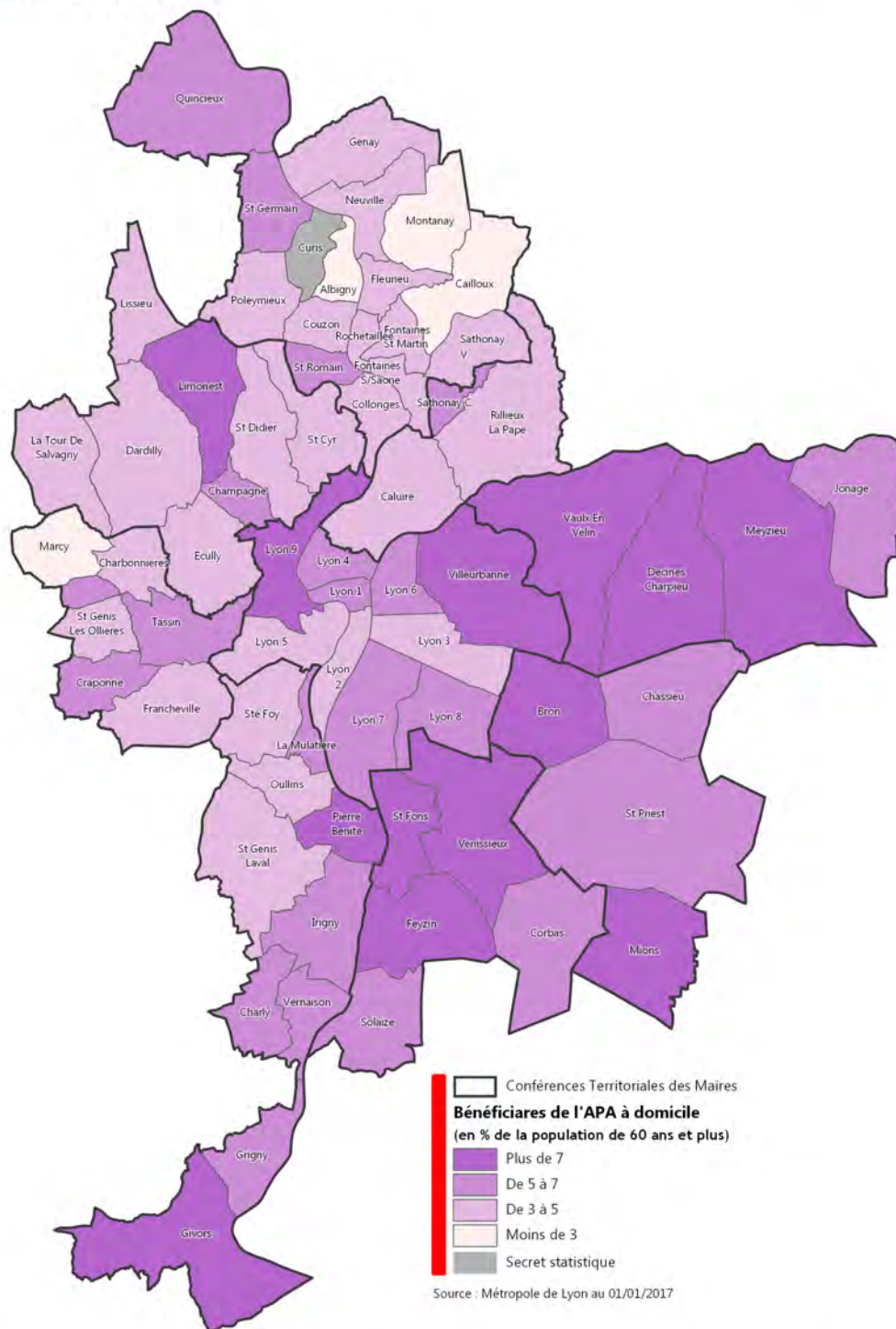
L'augmentation des GIR 3 ou 4 est corrélée à l'augmentation de la population et à la pyramide des âges. Pour autant les spécialistes de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ne savent pas encore dire si le gain de l'espérance de vie se fera sur les années de vie d'avant dépendance, ou si au contraire elle viendra rallonger la durée de la dépendance. Leurs simulations font toutes augmenter le nombre de bénéficiaires de l'APA. Seule certitude, le nombre de femmes sera proportionnellement plus fort.

La part de bénéficiaires de l'APA, dans la population de plus de 60 ans, est très forte dans les communes denses et populaires de la première couronne Est. A l'inverse, elle est plus faible dans les communes Ouest, alors que ce secteur concentre une proportion élevée de personnes âgées. Mais la plupart des personnes âgées de ces communes ont des revenus plus élevés que la moyenne, ce qui les exclut du dispositif APA.

Dans la Métropole, deux bénéficiaires de l'APA à domicile sur trois sont des personnes seules. Plus d'un bénéficiaire sur deux a plus de 85 ans.



## Part des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile en 2017



### Bénéficiaires de l'APA

#### Définition

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Elle permet de financer des prestations permettant le maintien à domicile ou une prise en charge de la dépendance des personnes âgées en établissement. Cette prestation concerne donc à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie. Celui-ci est

évalué en fonction de la grille nationale « Autonomie gérontologie groupe iso-ressources (AGGIR) qui comprend six niveaux. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA.

#### Limites de l'indicateur

Suivi d'un indicateur d'activité. La proportion de personnes susceptibles de bénéficier de l'APA est sûrement sous-estimée, car certaines personnes âgées ne font pas valoir leurs droits à cette aide souvent par ignorance.

## Le degré de dépendance mobilise **beaucoup de ressources financières** pour les dépendances intermédiaires

### Le nombre de bénéficiaires de l'APA en GIR 3 et 4 augmente par rapport aux GIR 1 et 2.

La perte d'autonomie s'évalue par des critères précis selon six niveaux de dépendance, le GIR 1 étant le plus lourd, caractérisant une personne qui ne peut plus se déplacer et avec des fonctions mentales gravement altérées. Le GIR 6 caractérise à l'opposé une personne autonome pour les actes quotidiens de la vie. Seuls les GIR 1 à 4 ouvrent droit à l'APA. Le niveau du GIR est défini par une équipe médico-sociale ou le médecin traitant sur la base d'une grille d'évaluation nationale (AGGIR).

En 2017, 84,4% des allocataires de l'APA sont inclus dans un GIR 3 ou 4. Ce taux était de 82,8% cinq ans auparavant. La majorité des personnes concernées sont des femmes. À âge égal, elles sont souvent plus dépendantes que les hommes. Des études universitaires montrèrent que cela serait dû à un état de santé moins bon, mais aussi à des différences de déclaration. Les femmes seraient considérées comme étant plus attentives à leurs problèmes de santé.

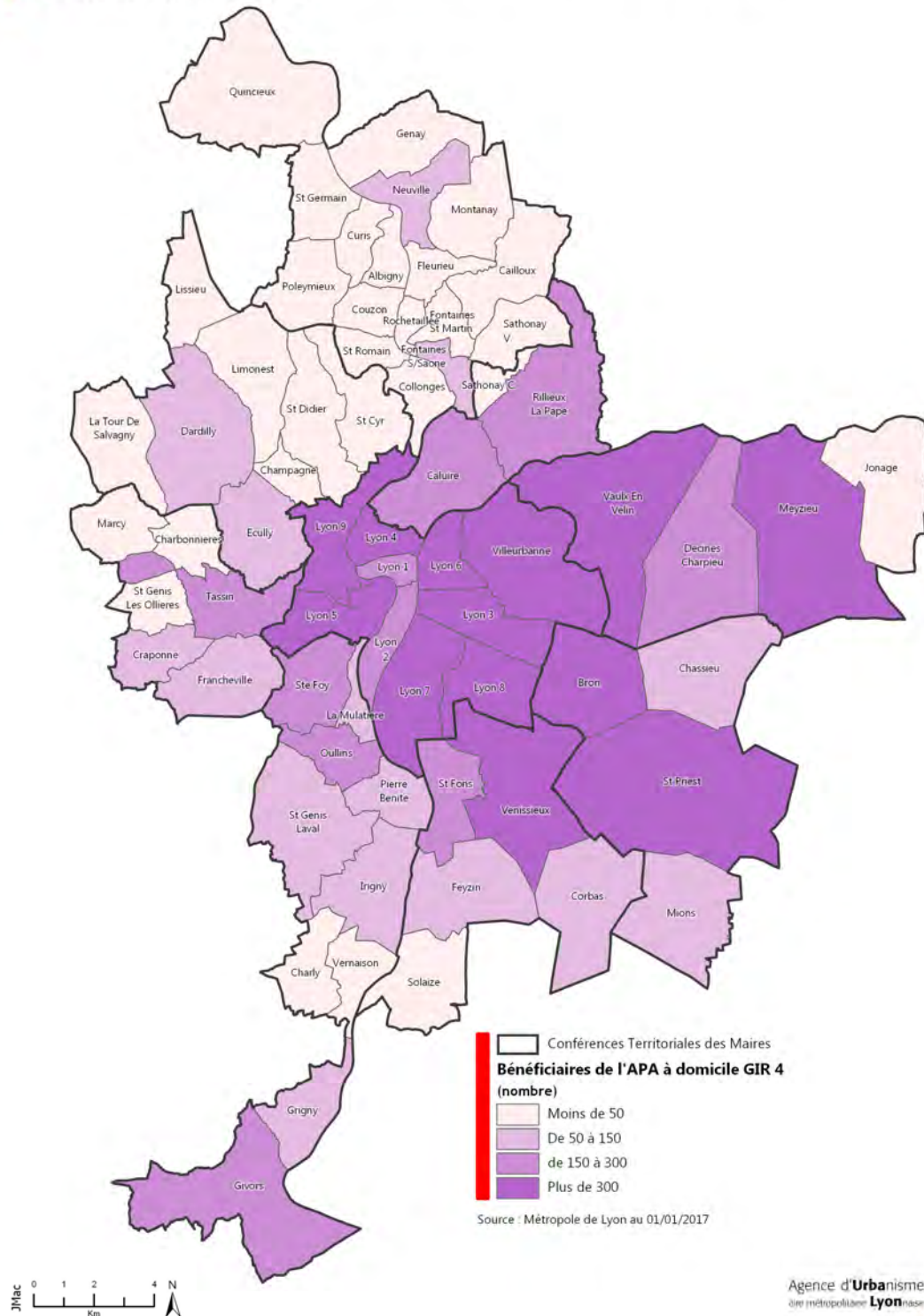
2% des bénéficiaires de l'APA dans la Métropole de Lyon relèvent du GIR 1, 14% du GIR 2, 21% du GIR 3 et 63% du GIR 4.

Les GIR 1 sont plutôt concentrés sur les communes de Vaulx-en Velin, Villeurbanne, Bron ou Vénissieux. À elles quatre, ces communes représentent un bénéficiaire sur trois du total métropolitain.

Les GIR 4 sont plus dispersés même s'ils se concentrent sur la partie Est de la Métropole et sur Givors.

Les communes des monts d'Or ont de très faibles effectifs concernés par l'APA, le seuil de revenu pris en compte dans le calcul de l'APA pouvant en partie expliquer ce constat.

## Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile GIR 4 en 2017



### indicateur

#### Définition

**Le GIR 4** comprend deux catégories de personnes âgées :

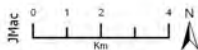
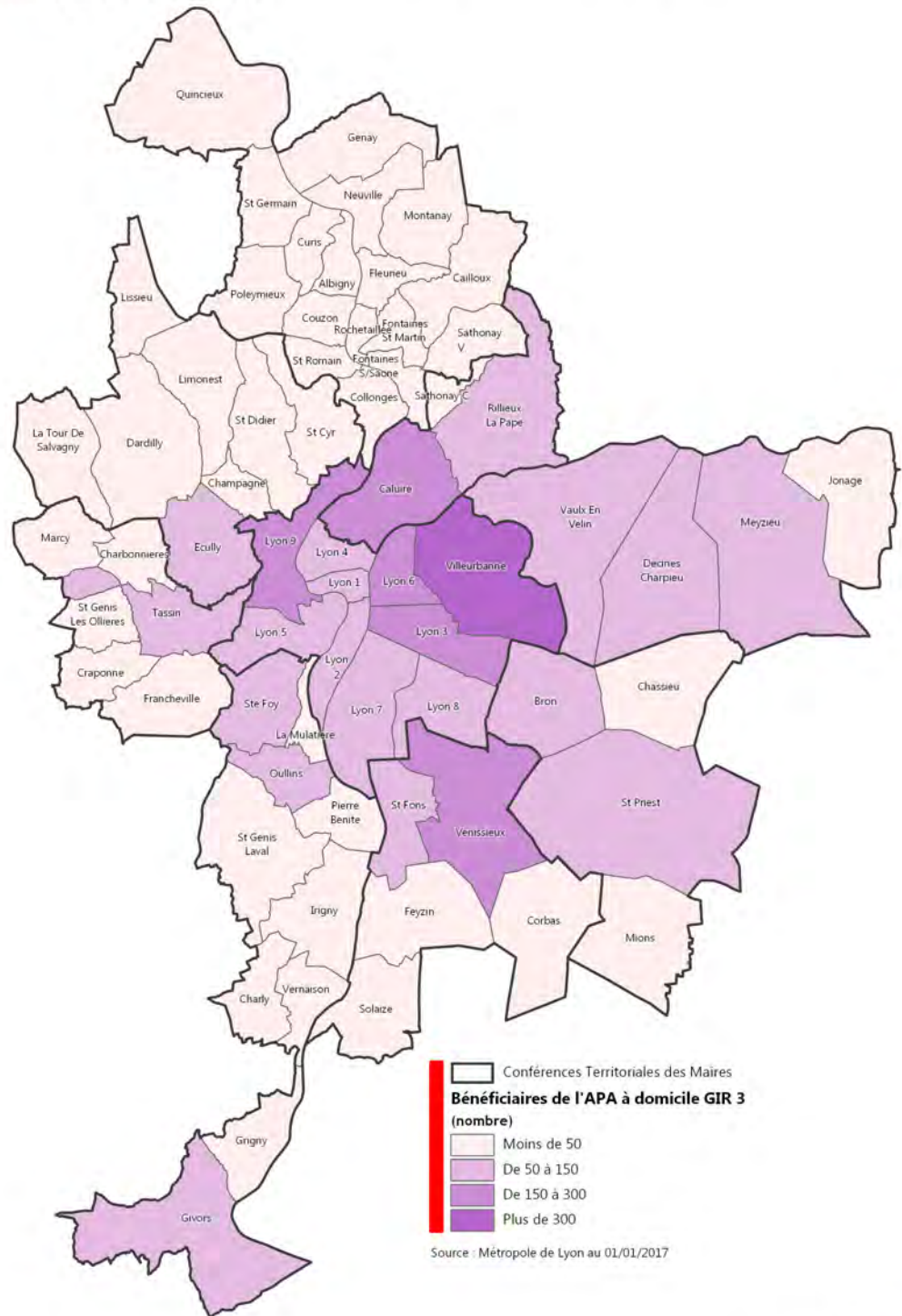
- celles qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillement. La grande majorité d'entre elles s'alimente seule,
- celles qui n'ont pas de problèmes pour se déplacer, mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas.

#### Limites de l'indicateur

Suivi d'un indicateur d'activité. Une personne peut basculer d'un GIR à l'autre durant l'année.



## Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile GIR 3 en 2017



### GIR 3

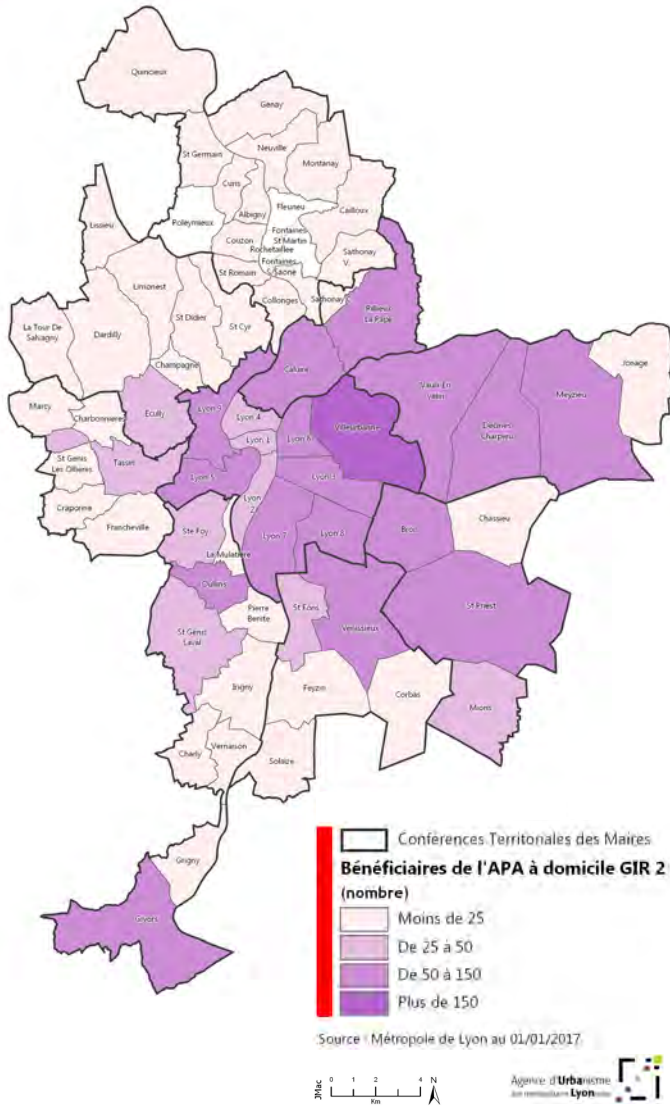
#### Définition

**Le GIR 3** correspond aux personnes âgées ayant conservé leurs fonctions intellectuelles, partiellement leur capacité à se déplacer, mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assure pas seule, l'hygiène de l'élimination tant anale qu'urinaire.

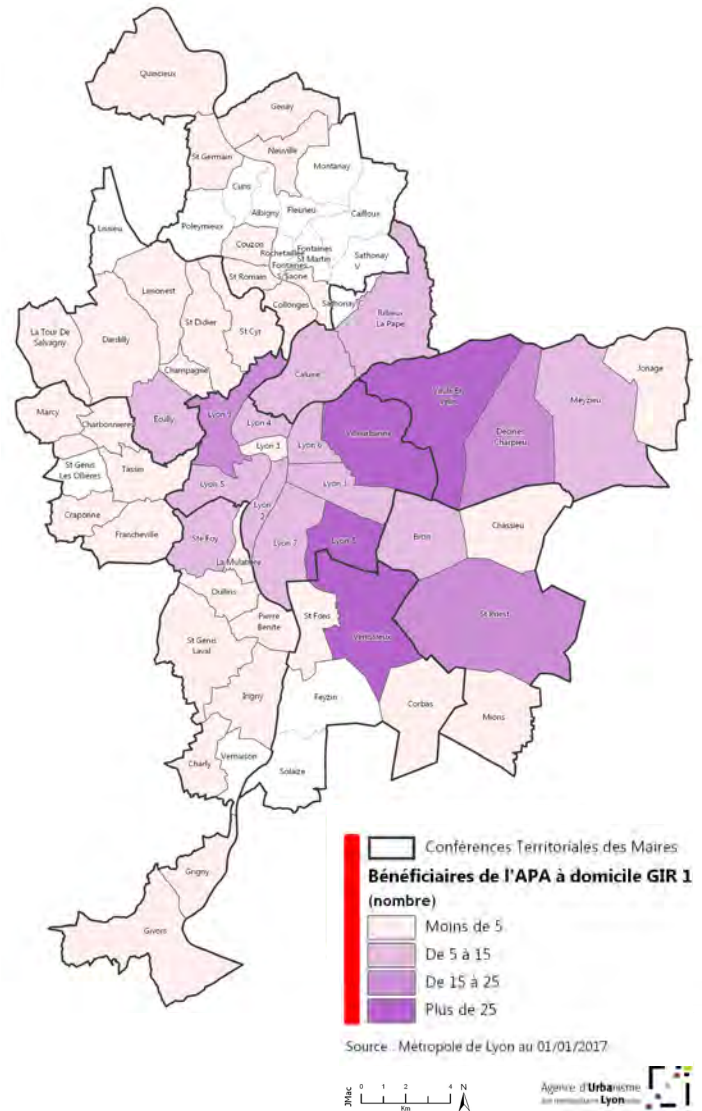
#### Limites de l'indicateur

Suivi d'un indicateur d'activité. Une personne peut basculer d'un GIR à l'autre durant l'année.

**Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)  
à domicile GIR 2 en 2017**



**Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)  
à domicile GIR 1 en 2017**



**GIR 2 et GIR 1**

Définition

**Le GIR 2** regroupe deux catégories majeures de personnes âgées :

- celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ;
- celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer mais qui nécessitent une surveillance permanente.

**Le GIR 1** correspond aux personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ou aux personnes en fin de vie.

Limite de l'indicateur

Suivi d'un indicateur d'activité. Une personne peut basculer d'un GIR à l'autre durant l'année.

## L'Aide Sociale à l'Hébergement **profite surtout aux plus de 85 ans**

**Environ un pourcent des personnes âgées de 60 ans et plus bénéficie de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) en établissement pour personnes âgées sur le territoire de la Métropole de Lyon. La CTM Lyon- Villeurbanne possède un taux plus élevé et tire la moyenne vers le haut.**

L'aide apportée peut couvrir tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Pour que l'ASH soit accordée, il faut que l'établissement d'accueil dispose de places habilitées à recevoir l'aide sociale. Il faut aussi que la personne ait plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans si elle a fait valoir ses droits à la retraite ou a été reconnue inapte au travail).

Un tiers des lits habilités est sur la commune de Lyon. En rajoutant Villeurbanne, la CTM Lyon/Villeurbanne passe à 43% des lits. En proportion du nombre de lits total, cette prédominance est confirmée, la CTM centre regroupant 50% du nombre de lits. En revanche, la diversité des territoires se retrouve au niveau de la proportion de lits habilités sur le nombre de lits par territoire, celle-ci variant de 48% pour la CTM Plateau Nord à 80% pour la CTM Portes du Sud, pour une moyenne de 60%.

La proportion de personnes de plus de 60 ans bénéficiant de l'ASH est la plus forte sur la partie centrale de la Métropole (60% des bénéficiaires). Celle-ci est proportionnellement plus importante que le poids de la population âgée de ce territoire sur celle de l'ensemble de la Métropole.

L'aide sociale existe également pour les personnes en situation de handicap. Selon le même principe, elle bénéficie à toute personne qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement en établissement de la Métropole, pour couvrir en totalité ou en partie ses frais de séjour, sous réserve de respecter certaines conditions.

Les prestations d'aide sociale aux personnes handicapées sont ouvertes aux personnes présentant une incapacité permanente d'un taux supérieur ou égal à 80%, ou qui sont dans l'impossibilité de se procurer un emploi en milieu ordinaire du fait de leur handicap (reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). La Métropole est compétente pour les personnes de plus de 20 ans et ce jusqu'à 65 ans.

La majeure partie des places habilitées à l'aide sociale à destination de personnes en situation de handicap se situe sur la CTM de Lyon/Villeurbanne. En matière de prise en charge des personnes en situation de handicap, l'ensemble des places est habilité à l'aide sociale.

L'aide sociale pour les personnes âgées concerne un public plus homogène en termes d'âge, avec une prédominance des plus de 85 ans, âge à mettre en rapport avec l'âge moyen d'entrée en structure médicalisée de 86 ans. La proportion des bénéficiaires de plus de 85 ans est ainsi la plus importante au global. Sur le seul champ du handicap, ce sont les personnes de plus de 40 ans et de moins de 60 qui constituent la tranche d'âge la plus représentative.